



Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017

Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0f7de621-fr>.

ISBN 978-92-64-53400-1 (pdf)

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Contexte

Le présent rapport a été établi par l'OCDE en réponse à une demande formulée par les pays développés dans l'objectif de mieux connaître les évolutions du financement climatique. Il présente le volume annuel des financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés en faveur des pays en développement pour la période 2013-2017. Il recouvre les quatre composantes suivantes : financement climatique public bilatéral, financement climatique public multilatéral (attribuable aux pays développés), crédits à l'exportation liés au climat et financement privé mobilisé par le financement public climatique bilatéral et multilatéral (attribué). Ce rapport est la version actualisée du rapport d'étape rendu public par l'OCDE en novembre 2018, qui fournissait des estimations pour la période 2013-2017 pour les trois premières de ces quatre composantes. Les estimations de ces composantes demeurent inchangées dans le présent rapport, qui vise principalement à donner de nouvelles estimations du financement privé mobilisé sur la période 2016-2017.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les chiffres agrégés relatifs au financement climatique pour l'année 2018 étaient déjà disponibles pour certains fournisseurs (en particulier les banques multilatérales de développement). Cependant, ces chiffres ne sont pas obtenus selon la même méthodologie que celle employée pour produire les estimations présentées ici. Les données au niveau des activités, sur lesquelles se fondent ces chiffres pour l'année 2018, ne seront notifiées à l'OCDE dans le format standardisé requis qu'ultérieurement en 2019. Les données sur le financement climatique relatives à 2018 ne seront pas communiquées par les pays développés Parties à la CCNUCC avant janvier 2020, date à laquelle les quatrièmes rapports biennaux devraient être prêts. Pour les données de chacun de ces fournisseurs de financement, l'OCDE devra ensuite procéder à leur analyse, à des ajustements (s'il y a lieu) et à des contrôles de qualité. La réalisation de ces tâches fait que les estimations du financement climatique en 2018 ne pourront être produites avant 2020.

Le cadre comptable qui sous-tend le présent rapport est cohérent avec celui utilisé par l'OCDE en 2015 pour produire les estimations du financement climatique pour les années 2013 et 2014 (OCDE, 2015^[1]) et avec celui employé en 2016 pour produire les projections pour le financement climatique en 2020 (OCDE, 2016^[2]), même si ces projections ont été faites sur la base des engagements et non des financements climatiques publics effectivement fournis. Le cadre comptable respecte en outre les décisions adoptées par la Conférence des Parties à la CCNUCC à sa 24^e session relatives aux modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques (CCNUCC, 2019^[3]).

Remerciements

Le rapport a été préparé par les membres suivants du personnel de l'OCDE :

- Raphaël Jachnik (Direction de l'Environnement) a coordonné l'analyse et dirigé la rédaction ;
- Mariana Mirabile (Direction de l'Environnement) a réalisé la principale analyse quantitative du financement climatique public bilatéral et multilatéral, avec le concours de Brilé Anderson (Direction de l'Environnement) qui a compilé les données sur le financement bilatéral et vérifié leur qualité ;
- Guillaume Simon (Direction de la coopération pour le développement) a collecté les données sur le financement climatique multilatéral et vérifié leur qualité ;
- Tomáš Hos, Cécile Sangaré (Direction de la coopération pour le développement) et Raphaël Jachnik ont collecté, vérifié la qualité et analysé les données sur le financement privé mobilisé par le financement climatique public bilatéral et multilatéral ;
- Michael Gonter (Direction des Échanges et de l'Agriculture) a compilé et fourni les données relatives aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public dans le secteur des énergies renouvelables ;
- Giorgio Gualberti (Direction de la coopération pour le développement) a contribué en analysant les tendances en matière de financement du développement.

Le rapport a bénéficié du concours et des avis de Simon Buckle et Jane Ellis (Direction de l'Environnement). Il a également bénéficié des commentaires formulés par Haje Schütte, Julia Benn et Jens Sedemund (Direction de la coopération pour le développement) et par Nicolina Lamhauge (Direction de l'Environnement).

Table des matières

Contexte	3
Remerciements	4
1. Principaux résultats	7
2. Estimations du financement climatique	12
2.1. Tendances globales	13
2.2. Répartition thématique	16
2.3. Instruments financiers	21
2.4. Régions	25
2.5. Financement climatique et financement du développement	29
3. Couverture, données et méthodes	33
3.1. Considérations méthodologiques d'ordre général	35
3.2. Données relatives au financement public bilatéral	36
3.3. Financement multilatéral public : données et attribution	37
3.4. Données sur le financement des crédits à l'exportation	39
3.5. Financement privé mobilisé : données et attribution	39
Références	46
Liens	48
Tableaux	
Tableau 1.1. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (en milliards USD)	8
Tableau 3.1. Synthèse des catégories de financement étudiées	34
Tableau 3.2. Part du financement multilatéral attribuable aux pays développés	38
Tableau 3.3. Changements dans les méthodes de mesure du financement privé mobilisé en 2016-17	40
Tableau 3.4. Comparaison des méthodes du CAD et des BMD dans le cas d'un prêt syndiqué	42
Tableau 3.5. Couverture des données collectées sur le financement privé mobilisé, climatique et non climatique, 2016-2017	44
Graphiques	
Graphique 2.1. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (en milliards USD)	14
Graphique 2.2. Estimations du financement public pour 2013-17 et projections pour 2020 (milliards USD)	15
Graphique 2.3. Répartition thématique du financement climatique public émanant des pays développés (milliards USD)	16

Graphique 2.4. Répartition thématique du financement climatique bilatéral émanant des pays développés	17
Graphique 2.5. Répartition thématique du financement climatique multilatéral (attribué aux pays développés)	17
Graphique 2.6. Répartition thématique du financement climatique privé mobilisé par le financement climatique public émanant des pays développés	18
Graphique 2.7. Répartition thématique du financement climatique public destiné aux PMA (schéma de gauche) et aux PEID (schéma de droite) (%)	19
Graphique 2.8. Répartition du financement climatique public destiné aux PMA (schéma de gauche) et aux PEID (schéma de droite), par instrument (%)	20
Graphique 2.9. Répartition du financement climatique public émanant des pays développés, par instrument (USD milliards)	21
Graphique 2.10. Financement climatique public bilatéral émanant des pays développés, par instrument	22
Graphique 2.11. Financement climatique public multilatéral (attribué aux pays développés), par instrument	22
Graphique 2.12. Prêts pour le développement accordés au titre du financement climatique bilatéral, par niveau de concessionnalité (2016-17)	23
Graphique 2.13. Prêts accordés par les BMD au titre du financement climatique, par niveau de concessionnalité (2016-17)	24
Graphique 2.14. Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les pays développés, par instrument	24
Graphique 2.15. Financement privé mobilisé par les instruments de financement climatique public employés par les pays développés (2016-2017)	25
Graphique 2.16. Répartition régionale du financement climatique public émanant des pays développés (milliards USD)	26
Graphique 2.17. Financement climatique public bilatéral émanant des pays développés, par région	27
Graphique 2.18. Financement climatique public multilatéral (attribué aux pays développés), par région	27
Graphique 2.19. Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les pays développés, par région	28
Graphique 2.20. Financement privé mobilisé par le financement climatique public émanant des pays développés, par région (2016-17)	28
Graphique 2.21. Part du financement lié au climat dans l'aide publique au développement (milliards USD)	29
Graphique 2.22. Part du financement climatique dans le total des engagements multilatéraux (milliards USD)	30
Graphique 2.23. Total du financement pour le développement dans les principaux secteurs sociaux et dans les secteurs importants pour le climat, 2013-17 (milliards USD)	31
Graphique 2.24. APD : financement lié au climat dans les principaux secteurs importants pour le climat	32
Graphique 2.25. Financement multilatéral du développement : financement climatique dans les principaux secteurs importants pour le climat	32

Encadrés

Encadré 2.1. Financement climatique public attribuable aux pays développés destiné aux PMA et aux PEID	19
Encadré 2.2. Concessionnalité des prêts : éléments de définition et illustrations	23
Encadré 3.1. Approches respectives de l'OCDE et des BMD pour mesurer le financement privé mobilisé	42

1. Principaux résultats

Tendances globales

- **Le volume de financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés** a atteint 71.2 milliards USD en 2017, contre 58.6 milliards USD en 2016, soit une hausse de 21 %. Ces chiffres recouvrent les quatre composantes du financement climatique : le financement public bilatéral, le financement public multilatéral (attribué aux pays développés), les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le financement privé mobilisé (Tableau 1.1).
- Les chiffres relatifs au financement climatique de source publique (financement bilatéral, multilatéral et crédits à l'exportation) présentés ici forment une série chronologique ininterrompue de 2013 à 2017, mais le total général (qui inclut le volume de financement climatique privé mobilisé) de 2016 et celui de 2017 ne sont pas directement comparables avec ceux de 2013 et de 2014 en raison de la modernisation des méthodes de mesure et de la rupture qui en a résulté dans les séries chronologiques relatives au financement privé mobilisé en 2015.

Tableau 1.1. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (en milliards USD)

	2013	2014	2015	2016	2017
Financement climatique public bilatéral (1)	22.5	23.1	25.9	28.0	27.0
Financement climatique public multilatéral imputable aux pays développés (2)	15.5	20.4	16.2	18.9	27.5
Sous-total (1+2)	37.9	43.5	42.1	46.9	54.5
Crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public (3)	1.6	1.6	2.5	1.5	2.1
Sous-total (1+2+3)	39.5	45.1	44.6	48.5	56.7
Financement climatique privé mobilisé (4)	12.8	16.7	N/A	10.1	14.5
<i>Par le financement climatique public bilatéral</i>	6.5	8.1	N/A	5.0	3.7
<i>Par le financement climatique public multilatéral imputable aux pays développés</i>	6.2	8.6	N/A	5.1	10.8
Total général (1+2+3+4)	52.2	61.8	N/A	58.6	71.2

Note : Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes. L'absence de données relatives à 2015 pour le financement privé mobilisé est liée à la modernisation des méthodes de mesure (voir (OCDE CAD, 2019_[4])). Par conséquent, le total général de 2016-17 et celui de 2013-14 ne sont pas directement comparables.

Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015_[5]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; financement bilatéral 2015-16 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018_[6]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Financement multilatéral : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019_[7]). Crédits à l'exportation : chiffrage établi à partir de (OCDE TAD, 2018_[8]) et des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE. Financement privé mobilisé 2016-17 : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019_[4]), des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE, et de données de la SFI sur la mobilisation de financement privé que nous avons pu consulter dans une salle sécurisée au sein des locaux de la SFI.

- Les contributions apportées aux pays en développement par les pays développés au titre du **financement climatique public** ont été portées de 37.9 milliards USD en 2013 à 54.5 milliards USD en 2017, et de 39.5 milliards USD à 56.7 milliards USD si l'on inclut les crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public, ce qui correspond, dans un cas comme dans l'autre, à une hausse de 44 %.

- Sur la période allant de 2013 à 2017, le financement climatique public bilatéral est passé de 22.5 milliards USD à 27.0 milliards USD (+ 20 %), et le financement climatique public multilatéral imputable aux pays développés de 15.5 milliards USD à 27.5 milliards USD (+ 77 %). En glissement annuel, les évolutions diffèrent : le léger recul du financement bilatéral observé en 2017, qui fait suite à plusieurs années d'augmentations successives (depuis 2013), est largement compensé par la forte hausse du financement multilatéral.
- Les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux peuvent encore améliorer la transparence des méthodes qu'ils utilisent pour comptabiliser leurs apports de financement climatique public, notamment en communiquant des informations au niveau des activités en ce qui concerne le pourcentage de projets qu'ils notifient au titre du financement climatique.
- Le **financement climatique privé mobilisé** par le financement public que les pays développés consacrent à l'action climatique (à travers les canaux bilatéraux et multilatéraux) s'élevait à 10.1 milliards USD en 2016 et à 14.5 milliards USD en 2017. Les estimations pour 2013 et 2014 étaient respectivement de 12.8 milliards USD et 16.7 milliards USD.
- L'écart entre le volume de financement privé mobilisé en 2016-17 et celui de 2013-14 résulte à la fois de la modernisation des méthodes mises en œuvre pour estimer ces montants et d'un plus grand niveau de détail des données ainsi recueillies. La composition des apports financiers (par répartition thématique et par instrument financier, voir ci-après) influe également sur le potentiel de mobilisation des concours publics.
- Certaines banques multilatérales de développement ont récemment rehaussé les règles de confidentialité applicables aux données sur le financement privé mobilisé. Si rien n'est fait, ces restrictions auront des effets délétères sur la profondeur et la précision des analyses et des rapports puisqu'elles limiteront la faisabilité des contrôles-qualité nécessaires (validation des hypothèses de causalité et des montants, attribution, etc.).

Répartition thématique

- En 2017, la répartition thématique du volume total estimé de 71.2 milliards USD se présentait comme suit : 13.3 milliards USD (19 %) pour l'adaptation, 52.4 milliards USD (73 %) pour l'atténuation et 5.5 milliards USD (8 %) pour des activités ciblant les deux objectifs. En 2013, le volume total de 52.2 milliards USD était ventilé de la façon suivante : 9.1 milliards USD pour l'adaptation (17 %), 39.6 milliards USD pour l'atténuation (76 %) et 3.5 milliards USD (7 %) pour des activités visant les deux à la fois.
- Le financement public (hors crédits à l'exportation) visant l'objectif d'adaptation au changement climatique est passé de 7.8 milliards USD en 2013 à 12.9 milliards USD en 2017 (+ 65 %), le financement axé sur l'atténuation a été porté de 26.6 milliards USD à 36.8 milliards USD (+ 38 %), et les apports visant à la fois les activités d'adaptation et d'atténuation sont passés de 3.5 milliards USD à 4.8 milliards USD (+ 37 %).
- La part du financement climatique public ciblant des objectifs d'adaptation au changement climatique en 2016-17 est nettement plus élevée dans les apports destinés aux PMA (45 %) et aux PEID (43 %) que dans l'ensemble des apports aux pays en développement (22 %), et l'est davantage encore si l'on prend uniquement en compte les pays en développement pouvant être qualifiés de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) ou de pays à revenu élevé (16 %).
- La répartition thématique du financement climatique bilatéral a peu évolué depuis 2013 : l'objectif d'atténuation représente toujours deux tiers des apports (17.8 milliards USD en 2017, contre 15.0 en 2013), et l'objectif d'adaptation un peu plus de 20 % (5.6 milliards USD en 2017, contre

4.7 milliards USD en 2013). La part des activités visant ces deux objectifs est restée stable sur la période (3.7 milliards USD, soit 13 % en 2017).

- La part du financement climatique multilatéral ciblant des objectifs d'adaptation a augmenté, passant de 20 % (3.1 milliards USD) en 2013 à 27 % (7.4 milliards USD) en 2017 ; la part des objectifs d'atténuation a, quant à elle, diminué, passant de 75 % (11.6 milliards USD) à 69 % (19.0 milliards USD). Le financement climatique multilatéral est moins souvent consacré à des activités ciblant les deux objectifs à la fois (entre 4 % et 8 % selon les années) ou n'est pas notifié comme tel.
- Les crédits à l'exportation liés au climat sont presque exclusivement destinés à des activités d'atténuation, mais en dehors du secteur des énergies renouvelables, très peu de données sont communiquées. Plus de 90 % du financement privé mobilisé vise également des objectifs d'atténuation. Cela étant, les fournisseurs de financement climatique public pourraient mieux signaler les activités ciblant l'adaptation dans les ensembles de données sur le financement privé mobilisé.

Répartition entre les instruments et entre les régions

- S'agissant des financements climatiques publics, les dons ont augmenté de 25 % entre 2013 et 2017, passant de 10.3 milliards USD à 12.8 milliards USD, tandis que les prêts (concessionnels et non concessionnels confondus) ont doublé pour atteindre 39.9 milliards USD en 2017, contre 19.8 milliards USD en 2013. Sur 2016-17, plus des deux tiers des prêts bilatéraux étaient concessionnels ; plus de 70 % des prêts multilatéraux étaient non concessionnels (bien qu'accordés à des conditions plus favorables que celles prévalant sur le marché, ou consentis dans des zones ou à des périodes où le secteur privé pourrait être réticent à participer).
- La part relative des différents instruments de financement public a été stable sur la période 2013-17. Les dons constituaient plus d'un tiers des financements climatiques bilatéraux et moins de 10 % des financements climatiques multilatéraux. Les prêts représentaient environ 60 % des financements climatiques bilatéraux et près de 90 % des financements climatiques multilatéraux. La proportion des prises de participation reste faible : 1 % des portefeuilles bilatéraux et 2 % des portefeuilles multilatéraux en 2017.
- En 2016-17, la proportion de dons dans les financements climatiques de source publique était nettement plus élevée pour les pays les moins avancés (36 %) et les petits États insulaires en développement (54 %) que pour les pays en développement dans leur ensemble (24 %) et que pour les pays en développement se classant parmi les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou à revenu supérieur (10 %).
- Les financements privés ont été mobilisés grâce à des financements climatiques publics bilatéraux et multilatéraux, à travers les mécanismes suivants : investissements dans des entreprises ou des structures *ad hoc* (52 %), garanties (21 %), lignes de crédit (12 %), prêts syndiqués (9 %), dispositifs de cofinancement simple et investissements dans des fonds (3 % chacun). Avec la future couverture de la notification au CAD de l'OCDE, les financements privés mobilisés grâce à l'assistance technique pourraient être mieux pris en compte. En outre, d'autres travaux visent à définir des moyens de mettre en évidence l'effet catalytique exercé par le renforcement des capacités et par les interventions au niveau de l'action publique sur les financements privés.
- En 2017, toutes les régions ont reçu des volumes de financements climatiques publics plus importants qu'en 2013. Sur toute la période, ce sont l'Asie puis l'Afrique et l'Amérique latine qui ont bénéficié des proportions les plus élevées de financements climatiques bilatéraux et multilatéraux (à elles trois, elles représentent plus de 80 % pour une année donnée). S'agissant de la variation de volume entre 2013 et 2017, ce sont les financements publics adressés à l'Afrique qui ont le plus augmenté : ils ont plus que doublé, pour atteindre 15.9 milliards USD. Pour ce qui est des financements privés mobilisés, la part consacrée à l'Afrique est, comparativement, plus faible et celle du Moyen-Orient plus élevée.

Implications au regard des projections pour le financement climatique en 2020

- Les chiffres du financement climatique public pour 2017 et 2016, à savoir respectivement 54.5 milliards USD et 46.9 milliards USD, sont compatibles avec une trajectoire linéaire par rapport au niveau de financement climatique public émanant de pays développés que l'OCDE avait précédemment anticipé pour 2020, à savoir 66.8 milliards USD hors crédits à l'exportation.
- Ces projections de l'OCDE ne présentaient pas de niveau précis pour les financements privés mobilisés. Elles indiquaient plutôt une fourchette de résultats possibles concernant le total des financements climatiques qui pourraient être obtenus avec un niveau donné de financements climatiques publics et différents ratios de mobilisation des financements privés.
- Les ratios de financements privés mobilisés par rapport aux financements publics engagés estimés pour 2016-17 sont inférieurs à ceux précédemment estimés pour 2013-14. Cela s'explique essentiellement par la mise en œuvre de méthodologies plus sophistiquées pour mesurer les financements privés mobilisés.
- Si l'on veut atteindre un niveau donné de financements climatiques totaux en 2020, il faut poursuivre les efforts pour amplifier les financements publics et qu'ils soient plus efficaces dans la mobilisation de financements privés. Cependant, cette efficacité dépend des caractéristiques du financement climatique public, par exemple en termes de destination, de thématique, de secteur et d'instrument.
- Les données détaillées au niveau des activités pour 2018 et 2019 ne sont pas encore disponibles. Ces données donneront une meilleure idée de l'évolution des financements publics ainsi que des financements privés mobilisés.

Financement climatique et financement du développement

- Au cours de la période comprise entre 2014 et 2017, la part de l'aide publique au développement (APD) liée au climat notifiée au CAD de l'OCDE s'est maintenue autour de 20-21 %, après un léger recul en 2013 et 2014. Sur la même période, la part du financement climatique multilatéral dans le total des sorties de fonds des organisations multilatérales dirigées vers les pays admissibles au bénéfice de l'APD est passée de 18 % en 2013 à 28 % en 2017.
- Même si on observe une évolution de la composition sectorielle du financement du développement, il n'est pas possible d'établir un lien de cause à effet avec les dotations liées au climat : les tendances globales de l'APD dans les secteurs sensibles aux changements climatiques (comme l'énergie et les transports) et les secteurs sociaux (comme l'éducation et la santé) évoluent selon des schémas très semblables.
- La part de financement lié au climat dans les secteurs sensibles aux changements climatiques tend à montrer qu'il reste encore beaucoup à faire pour mieux intégrer la question du climat dans le financement du développement sans perdre de vue les priorités des pays en développement.

2. Estimations du financement climatique

Ce rapport présente le volume annuel des financements climatiques publics fournis et des financements climatiques privés mobilisés par les pays développés en faveur des pays en développement pour la période s'étendant de 2013 à 2017. Le cadre comptable est cohérent avec celui employé par l'OCDE en 2015 pour produire les estimations pour les années 2013 et 2014 (OCDE, 2015^[1]) ainsi qu'en 2016 pour produire des projections du financement climatique en 2020 (OCDE, 2016^[2]), même si ces projections ont été faites sur la base des engagements et non des données sur les financements effectivement fournis. Le cadre comptable respecte en outre les décisions adoptées par la Conférence des Parties à la CCNUCC à sa 24^e session relative aux modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques (CCNUCC, 2019^[3]).

Comme on le verra plus en détail à la section 3, les estimations présentées ici recouvrent quatre composantes distinctes du financement climatique : le financement public bilatéral, le financement public multilatéral (attribuable aux pays développés), les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le financement privé mobilisé par le financement climatique public bilatéral et multilatéral. Cependant, la série chronologique relative au financement privé mobilisé souffre d'une rupture dans les données de 2015 en raison de la modernisation des méthodes de mesure (voir section 3.5). Par conséquent, les chiffres relatifs au financement climatique de source publique présentés (financement bilatéral, multilatéral et crédits à l'exportation) forment une série chronologique ininterrompue de 2013 à 2017, mais le total général (qui inclut le volume de financement climatique privé mobilisé) de 2016 et celui de 2017 ne sont pas directement comparables avec ceux de 2013 et de 2014.

2.1. Tendances globales

2.1.1. Estimations

Le volume total de financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés pour l'action climatique dans les pays en développement atteignait 71.2 milliards USD en 2017 (Graphique 2.1). Sur la période 2013-17, le financement climatique présente une forte tendance à la hausse et une grande variabilité en glissement annuel, ce qui reflète la mise en place et l'approbation des projets financés correspondants. Les quatre composantes de ces estimations ont chacune leurs propres tendances et variations en glissement annuel. Elles diffèrent également en termes de couverture et d'homogénéité, d'un fournisseur à l'autre et dans le temps, selon les modalités décrites à la section 3.

Le financement climatique de source publique a augmenté de 44 %, passant de 37.9 milliards USD en 2013 à 54.5 milliards USD en 2017, et à 56.7 milliards USD si l'on inclut les crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public. Le financement climatique public acheminé par des canaux bilatéraux a progressé régulièrement en glissement annuel, passant de 22.5 milliards USD en 2013 à 28.0 milliards USD en 2016, mais a reculé de 1 milliard USD en 2017 à 27.0 milliards USD. Le financement climatique multilatéral attribuable aux pays développés (voir section 3.3) a grimpé de 15.5 milliards USD en 2013 à 27.5 milliards USD en 2017, avec une hausse particulièrement notable de 8.6 milliards USD en 2017. Cette hausse a porté le volume total du financement climatique public mobilisé par les pays développés en faveur des pays en développement à un niveau nettement supérieur à celui observé pour la période 2013-16.

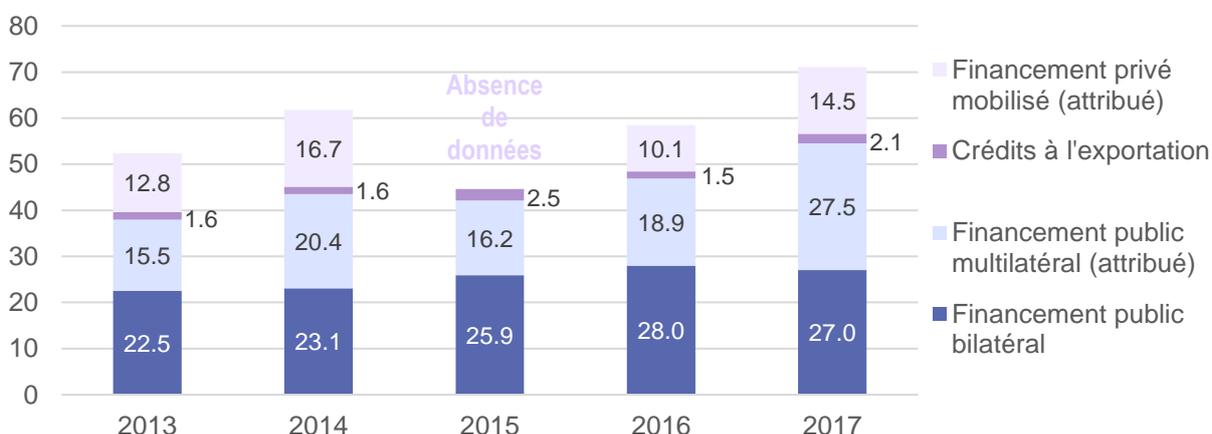
Le présent rapport couvre les crédits à l'exportation (prêts et garanties) accordés par des organismes publics en tant que source de financement climatique lorsqu'ils sont fournis dans des secteurs et pour des activités importants pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier. Le montant des crédits à l'exportation liés au climat octroyés par les pays développés est passé de 1.6 milliard USD en 2013 à 2.1 milliards USD en 2017, mais affiche une évolution heurtée en glissement annuel. Les volumes les plus gros s'observent pour les pays fournisseurs qui exportent des technologies relatives aux énergies renouvelables. Pour éviter le risque de double comptage, les crédits à l'exportation accordés par

un organisme de crédit à l'exportation sont, le cas échéant, soustraits des sommes qui, sinon, auraient pu être comptabilisées comme étant du financement privé mobilisé par cet organisme.

Le volume du financement climatique privé mobilisé par le financement climatique public émanant des pays développés (bilatéral et multilatéral attribué aux pays développés) atteignait 10.1 milliards USD en 2016 et 14.5 milliards USD en 2017. Les estimations en 2013 et 2014 étaient respectivement de 12.8 milliards USD et 16.7 milliards USD. L'écart par rapport à ces estimations résulte en partie de la modernisation des méthodes employées pour estimer le volume de financement privé mobilisé et d'un plus grand niveau de détail des données ainsi recueillies. Une augmentation du financement public visant des objectifs d'adaptation, en particulier de celui émanant d'organismes multilatéraux (à la fois en termes absolus et relatifs), peut aussi contribuer à expliquer cette évolution, car le volume de financement privé notifié comme étant mobilisé dans le cadre de projets d'adaptation est faible (voir section 2.2).

Graphique 2.1. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (en milliards USD)

Apports annuels



Note : La composante « Financement public multilatéral » ne représente pas le total des sorties de fonds des institutions multilatérales destinés aux pays en développement, mais seulement la part calculée par l'OCDE comme étant attribuable aux pays développés. L'absence de données relatives à l'année 2015 pour le financement privé mobilisé est liée à la modernisation des méthodes de mesure (voir (OCDE CAD, 2019^[9])). Par conséquent, le total général de 2016-17 et celui de 2013-14 ne sont pas directement comparables.

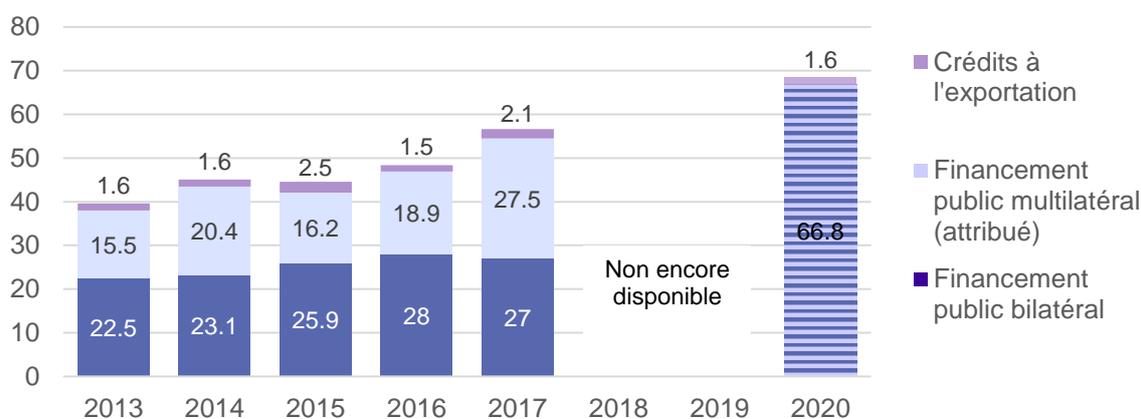
Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[1]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; financement bilatéral 2015-16 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Financement multilatéral : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[11]). Crédits à l'exportation : chiffrage établi à partir de (OCDE TAD, 2018^[12]) et des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE. Financement privé mobilisé 2016-17 : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[9]), des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE, et de données de la SFI sur la mobilisation de financement privé que nous avons pu consulter dans une salle sécurisée au sein des locaux de la SFI.

2.1.2. Implications au regard des projections pour le financement climatique en 2020

En octobre 2016, l'OCDE a établi des projections sur le financement public en 2020 émanant des pays développés, à partir d'une analyse des engagements pris par les pays développés et les institutions multilatérales jusqu'à cette date et d'un certain nombre d'hypothèses (OCDE, 2016^[2]). Sur cette base, le financement de source publique émanant des pays développés atteindrait 66.8 milliards USD en 2020. Cette projection a été retenue dans la feuille de route qui a été élaborée et rendue publique par les pays développés peu de temps après (Royaume-Uni et Australie, 2016^[13]).

Les chiffres du financement climatique public présentés dans ce rapport pour 2017 (54.5 milliards USD) et pour 2016 (46.9 milliards USD) sont compatibles avec une trajectoire linéaire par rapport à ce montant projeté (0.7 milliard USD de moins par an). Concernant les crédits à l'exportation, la projection pour 2020 a été établie sur l'hypothèse prudente de volumes stables à 1.6 milliard USD en se fondant sur les chiffres connus pour 2013 et 2014, car les crédits à l'exportation sont plus régis par la demande que par les engagements publics. En 2017 le montant des crédits à l'exportation liés au climat était plus élevé (2.1 milliards USD), mais leur montant en 2016 (1.5 milliard USD) et en 2015 (2.5 milliards USD) montre bien la volatilité de cette composante, qui, de toute façon, représente toujours une faible part du total du financement climatique.

Graphique 2.2. Estimations du financement public pour 2013-17 et projections pour 2020 (milliards USD)



Note : La composante « Financement public multilatéral » ne représente pas le total des sorties de fonds des institutions multilatérales destinés aux pays en développement, mais seulement la part calculée par l'OCDE comme étant attribuable aux pays développés.

Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[1]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; financement bilatéral 2015-16 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Financement multilatéral : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[11]). Crédits à l'exportation : chiffrage établi à partir de (OCDE TAD, 2018^[12]) et des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE. Projections 2020 : (OCDE, 2016^[2])

Les projections de l'OCDE publiées en 2016 ne présentaient pas de niveau précis pour les financements privés mobilisés. Elles indiquaient plutôt une fourchette de résultats possibles concernant le total des financements climatiques qui pourraient être obtenus avec un niveau donné de financements climatiques publics et différents ratios de mobilisation des financements privés. Les ratios de financements privés mobilisés par rapport aux financements publics engagés estimés en 2016 et 2017 sont inférieurs à ceux précédemment estimés pour 2013 et 2014. Cela s'explique essentiellement par la mise en œuvre de méthodologies plus sophistiquées pour mesurer les financements privés mobilisés.

Si l'on veut atteindre un niveau donné de financements climatiques totaux en 2020, il faut poursuivre les efforts pour amplifier les financements publics et qu'ils soient plus efficaces dans la mobilisation de financements privés. Cependant, cette efficacité dépend des caractéristiques du financement climatique public, par exemple en termes de destination, de thématique, de secteur et d'instrument. Les données détaillées au niveau des activités pour 2018 et 2019 ne sont pas encore disponibles. Ces données donneront une meilleure idée de l'évolution des financements publics ainsi que des financements privés mobilisés.

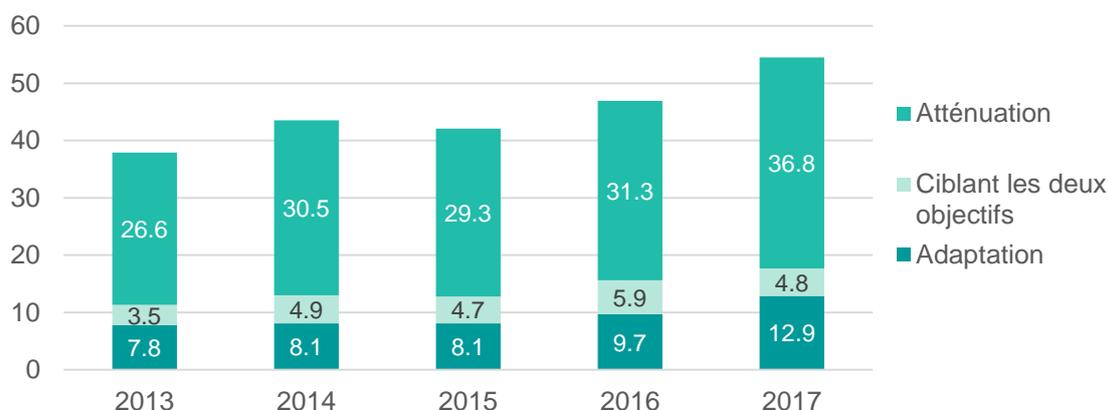
2.2. Répartition thématique

En 2017, la répartition thématique du volume total estimé de 71.2 milliards USD s'établissait comme suit : 13.3 milliards USD (19 %) pour l'adaptation, 52.4 milliards USD (73 %) pour l'atténuation et 5.5 milliards USD (8 %) pour des activités ciblant les deux objectifs. En 2013, le volume de 52.2 milliards USD était ventilé de la façon suivante : 9.1 milliards USD pour l'adaptation (17 %), 39.6 milliards USD pour l'atténuation (76 %) et 3.5 milliards USD (7 %) pour des activités visant les deux à la fois. Les trois sections suivantes présentent une répartition plus détaillée des financements publics, des crédits à l'exportation et des financements privés mobilisés.

2.2.1. Financement climatique public

Le Graphique 2.3 présente la répartition thématique du financement climatique public émanant des pays développés (bilatéral et multilatéral attribuable à l'ensemble des pays développés). Le financement de l'adaptation au changement climatique est passé de 7.8 milliards USD en 2013 à 12.9 milliards USD en 2017 (+ 65 %), le financement de l'atténuation du changement climatique est monté de 26.6 milliards USD à 36.8 milliards USD (+ 38 %), et les apports visant à la fois les activités d'adaptation et d'atténuation sont passés de 3.5 milliards USD à 4.8 milliards USD (+ 37 %). En 2017, cela porte les parts respectives du financement des activités d'atténuation, d'adaptation et de celles visant les deux objectifs à 69 %, 23 % et 8 %.

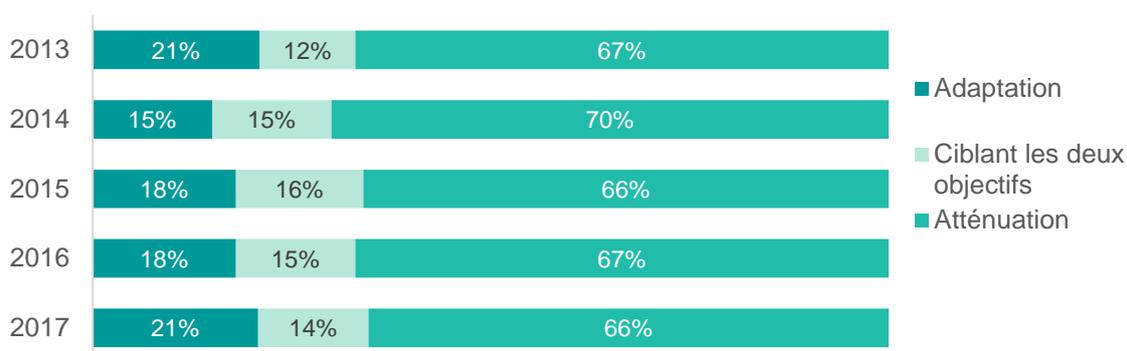
Graphique 2.3. Répartition thématique du financement climatique public émanant des pays développés (milliards USD)



Note : Le financement « Ciblant les deux objectifs » correspond au financement de projets bénéfiques sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation ou au financement climatique qui n'était pas encore attribué à des activités d'atténuation et/ou d'adaptation au moment où les données ont été communiquées — par exemple, dons pour le renforcement des capacités, dont l'affectation est à la discrétion du bénéficiaire. Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[11]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; financement bilatéral 2015-16 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Financement multilatéral : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[11]).

Concernant le financement climatique public bilatéral, sa répartition thématique n'a guère évolué entre 2013 et 2017 (Graphique 2.4) : l'objectif d'adaptation représente toujours deux tiers des apports (17.8 milliards USD en 2017, contre 15.0 milliards USD en 2013), l'objectif d'adaptation 21 % (5.6 milliards USD en 2017, contre 4.7 milliards USD en 2013) et les activités ciblant des deux objectifs 14 % (3.7 milliards USD en 2017).

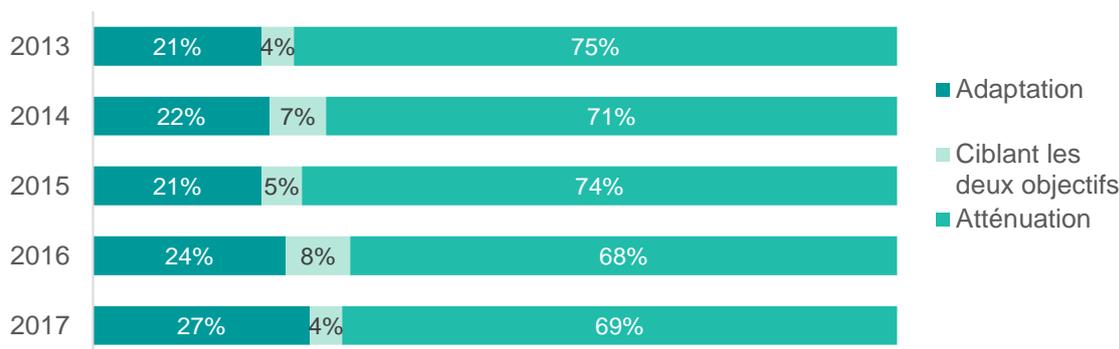
Graphique 2.4. Répartition thématique du financement climatique bilatéral émanant des pays développés



Note : Le financement « Ciblant les deux objectifs » correspond au financement de projets bénéfiques sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation ou au financement climatique qui n'était pas encore attribué à des activités d'atténuation et/ou d'adaptation au moment où les données ont été communiquées — par exemple, dons pour le renforcement des capacités, dont l'affectation est à la discrétion du bénéficiaire. Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[11]). 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; 2015-2016 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE.

La part du financement climatique public multilatéral ciblant des objectifs d'adaptation a augmenté, passant de 21 % (3.1 milliards USD) en 2013 à 27 % (7.4 milliards USD) en 2017 (Graphique 2.5). En conséquence, la part du financement climatique multilatéral ciblant des objectifs d'atténuation a diminué légèrement, mais représentait encore presque 70 % (19.0 milliards USD) en 2017, contre 75 % (11.6 milliards USD) en 2013. Le financement climatique multilatéral est rarement consacré à des activités ciblant les deux objectifs à la fois (4 % du total en 2017) ou n'est pas notifié comme tel. La part des objectifs d'adaptation dans le financement climatique public bilatéral et multilatéral reflète la nature des portefeuilles de projets climatiques, mais s'explique également en partie par des différences dans les méthodes de comptabilisation des financements visant des objectifs d'atténuation et d'adaptation (voir sections 3.2 et 3.3).

Graphique 2.5. Répartition thématique du financement climatique multilatéral (attribué aux pays développés)



Note : Le financement « Ciblant les deux objectifs » correspond au financement de projets bénéfiques sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation ou au financement climatique qui n'était pas encore attribué à des activités d'atténuation et/ou d'adaptation au moment où les données ont été communiquées — par exemple, dons pour le renforcement des capacités, dont l'affectation est à la discrétion du bénéficiaire. Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

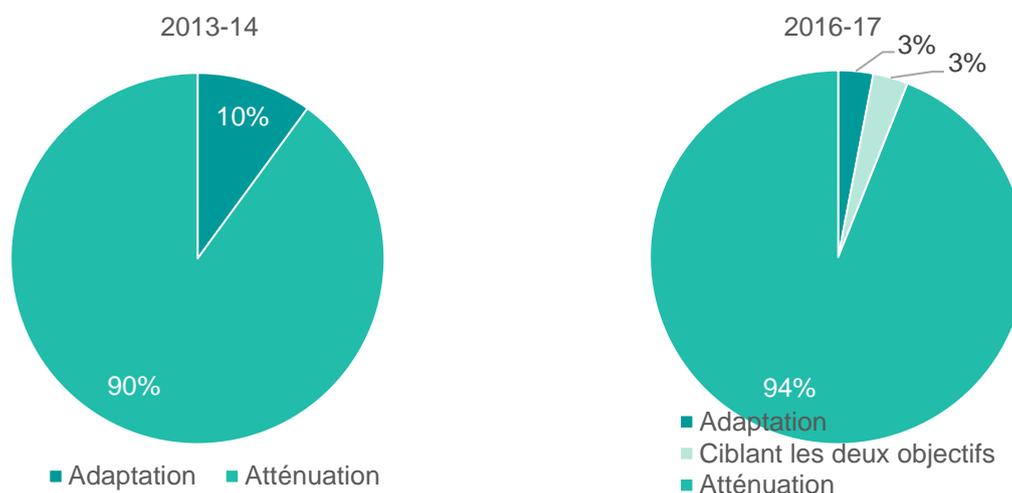
2.2.2. Crédits à l'exportation

La plupart des fournisseurs de crédit à l'exportation ne sont actuellement pas en mesure de communiquer des données sur des projets liés au climat autres que des projets concernant les énergies renouvelables. Par conséquent, sur le volume des crédits à l'exportation liés au climat qui font l'objet d'un suivi et qui sont pris en compte dans ce rapport pour la période 2013-17, plus de 99 % allaient à des activités d'atténuation du changement climatique, dont la grande majorité à des projets et technologies relatifs aux énergies renouvelables. Seuls quelques projets liés au climat ont été identifiés dans les secteurs du transport, de l'eau et de l'agriculture. Comme indiqué à la section 3.4, la quasi-absence de crédits à l'exportation liés à des activités d'adaptation peut s'expliquer en partie par la nature des crédits à l'exportation, mais plus vraisemblablement par le périmètre actuel du suivi. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits à l'exportation s'emploie à élargir le périmètre de notification des crédits à l'exportation liés au climat.

2.2.3. Financement privé mobilisé

La majorité des financements privés mobilisés par le financement public climatique émanant des pays développés continue d'aller aux activités d'atténuation (94 % en 2016-17, contre 90 % en 2013-14). La part représentée par les activités d'adaptation et les activités ciblant les deux objectifs demeure faible et recule même légèrement (à 6 % en 2016-17, contre 10 % en 2013-14) (Graphique 2.6). Ce recul tient en partie à ce que l'analyse a gagné en précision en 2016-17, grâce à l'accès à des données sur le financement privé mobilisé détaillées au niveau des activités. Toutefois, dans les ensembles de données sur le financement privé mobilisé on peut encore améliorer le signalement des activités ciblant l'adaptation, par exemple dans les cas où la question de la résilience climatique est prise en considération systématiquement dans les décisions d'investissements et d'affaires.

Graphique 2.6. Répartition thématique du financement climatique privé mobilisé par le financement climatique public émanant des pays développés



Note : L'absence de données relatives à 2015 pour le financement privé mobilisé est liée à la modernisation des méthodes de mesure (voir (OCDE CAD, 2019^[9])).

Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[1]). 2016-2017 : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[9]), des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire ponctuelle à l'OCDE, et de données de la SFI sur la mobilisation de financement privé que nous avons pu consulter dans une salle sécurisée au sein des locaux de la SFI.

Encadré 2.1. Financement climatique public attribuable aux pays développés destiné aux PMA et aux PEID

Le financement climatique public (bilatéral et multilatéral attribuable aux pays développés) destiné aux pays les moins avancés (PMA) est passé de 5.7 milliards USD en 2013 à 9.8 milliards USD en 2017 (soit une hausse de 72 %), et celui destiné aux petits États insulaires en développement (PEID) de 0.8 milliard USD à 1.3 milliard USD (+63 %). En 2016-17, en moyenne, les PMA et les PEID représentaient respectivement 15 % et 2 % du financement public que les pays développés consacrent à l'action climatique. Comme ces deux groupes de pays se recoupent partiellement (UN-OHRLLS, 2019^[14] ; UN-OHRLLS, 2018^[15]), ces volumes et pourcentages ne peuvent être additionnés.

Le financement climatique public destiné aux PMA et celui destiné aux PEID évoluent selon des schémas similaires sur le plan de la répartition thématique (Graphique 2.7). Le financement des activités d'adaptation représente une large part (respectivement 45 % et 43 % en moyenne en 2016-17). Bien que ces proportions n'aient pas augmenté depuis 2013, elles demeurent considérablement plus fortes que pour l'ensemble des pays en développement (22 %), et le sont encore plus si l'on prend en compte les pays en développement pouvant être qualifiés de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou de pays à revenu élevé (16 %).

Graphique 2.7. Répartition thématique du financement climatique public destiné aux PMA (schéma de gauche) et aux PEID (schéma de droite) (%)

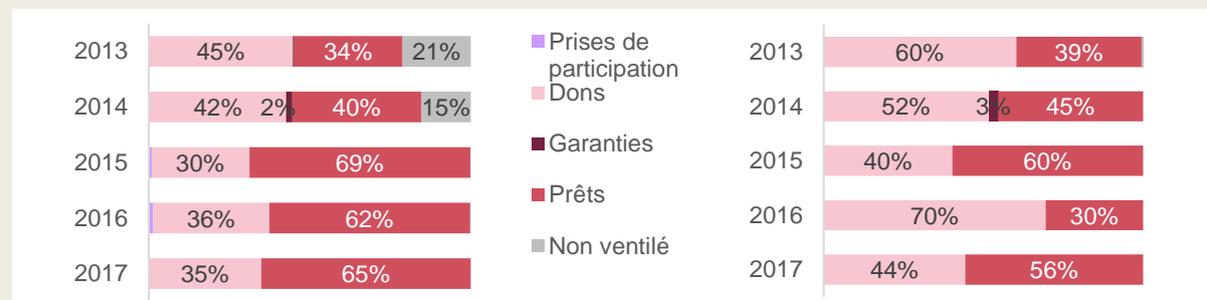


Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[11]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; 2015-2016 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Liste des PEID : (UN-OHRLLS, 2019^[14]). Liste des PMA : (UN-OHRLLS, 2018^[15]).

La répartition par instrument du financement climatique public destiné aux PMA et aux PEID (

Graphique 2.8) montre que les dons représentent respectivement 36 % et 54 % en moyenne sur la période 2016-17. Bien que ces proportions n'aient pas augmenté depuis 2013-14, elles sont nettement plus élevées que la part des dons obtenue lorsque l'on prend en considération l'ensemble des pays en développement (24 %) et le sont bien davantage si l'on prend en compte les pays en développement pouvant être qualifiés de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou de pays à revenu élevé (10 %).

Graphique 2.8. Répartition du financement climatique public destiné aux PMA (schéma de gauche) et aux PEID (schéma de droite), par instrument (%)



Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]). Liste des PEID : (UN-OHRLLS, 2019^[14]). Liste des PMA : (UN-OHRLLS, 2018^[15]).

2.3. Instruments financiers

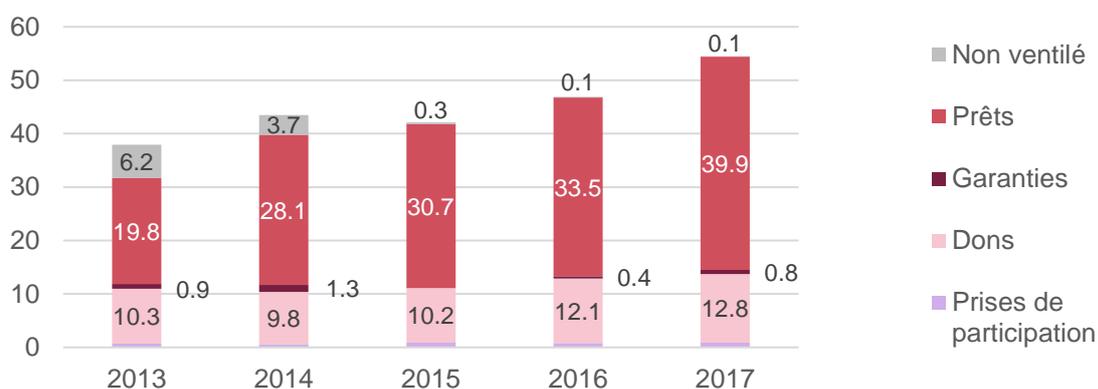
Les trois sections suivantes présentent une répartition plus détaillée des financements publics, des crédits à l'exportation et des financements privés mobilisés. Il est impossible de présenter la somme de chacune de ces différentes composantes, faute d'informations disponibles sur la nature (dette ou prise de participation) du financement privé ; par contre, la répartition des financements privés est présentée sur la base de différents dispositifs de financement public mobilisant ces fonds.

2.3.1. Financement climatique public

Le financement sous la forme de dons a augmenté de 25 % entre 2013 et 2017, passant de 10.3 milliards USD à 12.8 milliards USD (Graphique 2.9). Cet accroissement est attribuable principalement aux fournisseurs bilatéraux, qui représentent presque 80 % du volume des financements revêtant la forme de dons. Au cours de la même période, le montant des prêts a doublé pour atteindre 39.9 milliards USD en 2017, contre 19.8 milliards USD en 2013. Le volume des investissements sous la forme de prises de participation (dans des entreprises, projets ou fonds) est resté relativement stable (0.9 milliard USD en 2017, contre 0.7 milliard USD en 2013).

Concernant les garanties, les montants indiqués dans le Graphique 2.9 correspondent aux garanties pour le développement, que les États-Unis comptabilisent à leur valeur nominale dans leurs données sur le financement climatique public. S'agissant des autres fournisseurs bilatéraux, ainsi que des institutions multilatérales, les garanties pour le développement sont comptabilisées dans la composante « financement privé » en raison de leur effet de mobilisation. Pour ne pas être comptée deux fois, la valeur nominale des garanties pour le développement des États-Unis est exclue des estimations du financement privé mobilisé. De même, les garanties des crédits à l'exportation sont incluses dans la composante « crédits à l'exportation » et exclues de la composante « financement privé mobilisé ».

Graphique 2.9. Répartition du financement climatique public émanant des pays développés, par instrument (USD milliards)

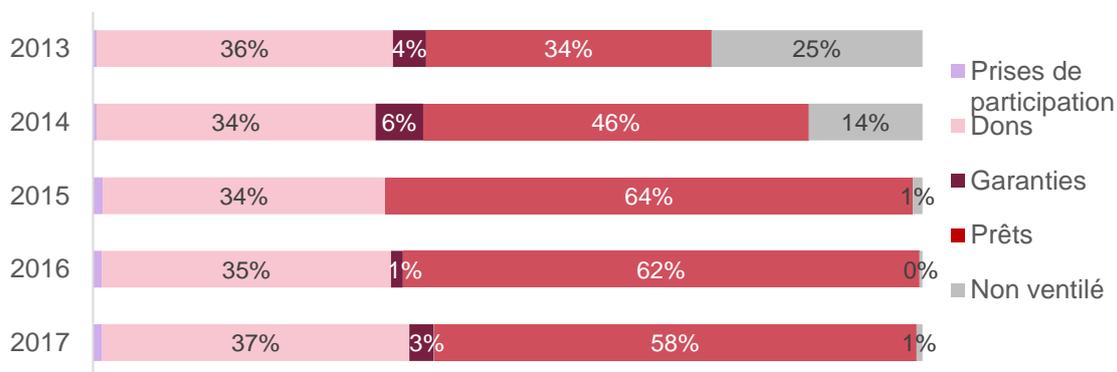


Note : Les prises de participation comprennent les investissements au niveau des projets et ceux au niveau des fonds. Les dons comprennent les dons au niveau des projets et ceux au niveau des programmes. Les prêts comprennent les prêts concessionnels et les prêts non concessionnels. Les garanties se rapportent spécifiquement aux données des États-Unis, qui incluent aussi les garanties pour le développement, comptabilisées à leur pleine valeur d'exposition : 0.91 milliard USD en 2013, 1.27 milliard USD en 2014, 0.03 milliard USD en 2015, 0.43 milliard USD en 2016 et 0.84 milliard USD en 2017. Par contre, pour les autres fournisseurs bilatéraux et pour les institutions multilatérales, les garanties pour le développement sont comptabilisées pour leur effet de mobilisation de financements privés.

Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[11]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; financement bilatéral 2015-16 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Financement multilatéral : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[11]).

La part relative des instruments a été stable sur la période. Les dons ont représenté plus d'un tiers du financement climatique bilatéral et légèrement moins de 10 % du financement climatique multilatéral (Graphique 2.10 et Graphique 2.11). Les prêts ont constitué environ 60 % du financement bilatéral et presque 90 % du financement multilatéral. La grande majorité des prêts bilatéraux sont concessionnels tandis que la majorité des prêts multilatéraux sont non concessionnels (bien qu'accordés à des conditions plus favorables que celles prévalant sur le marché, ou consentis dans des zones ou à des périodes où le secteur privé pourrait être réticent à participer). Cependant, comme expliqué plus en détail dans l'Encadré 2.2, les fournisseurs bilatéraux et les fournisseurs multilatéraux n'ont pas la même définition du caractère concessionnel. Les investissements sous la forme de prises de participation demeurent une proportion très faible du total.

Graphique 2.10. Financement climatique public bilatéral émanant des pays développés, par instrument



Note : Les prises de participation comprennent les investissements au niveau des projets et ceux au niveau des fonds. Les dons comprennent les dons au niveau des projets et au niveau des programmes. Les prêts comprennent les prêts concessionnels et non concessionnels. Les garanties se rapportent exclusivement aux garanties des États-Unis pour le développement, comptabilisées à leur pleine valeur d'exposition. Pour les autres fournisseurs bilatéraux, les garanties pour le développement sont prises en compte pour leur effet de mobilisation de financements privés. Les crédits à l'exportation inclus dans des ensembles de données soumis par les pays en ont été extraits et comptabilisés séparément.

Source : 2013-14 : voir (OCDE, 2015^[11]). 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; 2015-2016 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE.

Graphique 2.11. Financement climatique public multilatéral (attribué aux pays développés), par instrument



Note : Les prises de participation comprennent les investissements au niveau des projets et ceux au niveau des fonds. Les dons comprennent les dons au niveau des projets et au niveau des programmes. Les prêts comprennent les prêts concessionnels et non concessionnels.

Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

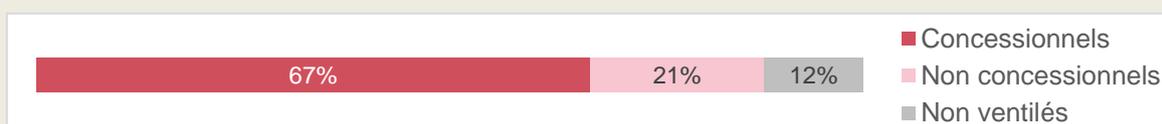
Encadré 2.2. Concessionnalité des prêts : éléments de définition et illustrations

Sont concessionnels les prêts consentis à des conditions plus avantageuses que celles qu'un emprunteur peut obtenir dans le secteur commercial — généralement un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou un différé d'amortissement plus long ou une combinaison des deux. La concessionnalité compte pour beaucoup dans le financement du développement. Cependant, les membres du CAD (donneurs bilatéraux et UE), d'une part, et les banques multilatérales de développement (BMD), d'autre part, définissent différemment le caractère concessionnel, sur lequel repose la notification des prêts concessionnels et des prêts non concessionnels.

Le caractère concessionnel des prêts selon les membres du CAD

Pour les membres du CAD, le niveau de concessionnalité d'un prêt est un critère majeur pour déterminer si le prêt est comptabilisable dans l'APD. Le niveau de concessionnalité est évalué en calculant l'« élément de libéralité », c'est-à-dire en évaluant les conditions financières d'une opération en prenant en considération quatre facteurs : le taux d'intérêt, le différé d'amortissement, la durée et le taux d'actualisation. Un prêt est considéré comme ayant un caractère concessionnel dès lors que son élément de libéralité dépasse 10 % (pour les PRITS), 15 % (pour les PRITI) ou 45 % (pour les PMA et autres PFR). En outre, les prêts assortis de conditions non conformes à la politique du FMI relative aux limites d'endettement ou à la politique de la Banque mondiale en matière d'emprunts non concessionnels ne seront pas comptabilisables dans l'APD. Tous les prêts au titre du financement du développement qui ne répondent pas aux conditions requises pour être comptabilisés dans l'APD sont enregistrés dans la catégorie « Autres apports du secteur public » (AASP). Sur cette base, et comme le montre le Graphique 2.12, plus des deux tiers des prêts accordés au titre du financement climatique bilatéral en 2016-17 sont concessionnels.

Graphique 2.12. Prêts pour le développement accordés au titre du financement climatique bilatéral, par niveau de concessionnalité (2016-17)



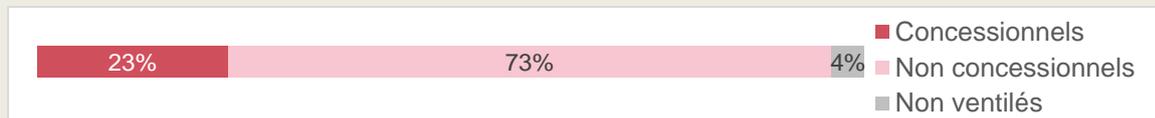
Source : 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donneurs à l'OCDE. 2016 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10])

Le caractère concessionnel des prêts selon les BMD

Les BMD ne définissent pas le caractère concessionnel en calculant un « élément de libéralité », mais en fonction de leur capacité à accorder un crédit à des conditions financièrement viables, sur la base de leur propre coût de financement. Les prêts concessionnels octroyés par les BMD nécessitent des ressources externes sous forme de dons pour être financièrement viables, alors que les prêts non concessionnels sont financièrement viables uniquement grâce au faible coût auquel les BMD se financent et à leur statut de « créancier privilégié ». C'est pourquoi les prêts non concessionnels proposés par les BMD peuvent néanmoins être assortis de conditions plus avantageuses pour l'emprunteur que celles qu'il obtiendrait auprès du secteur commercial. La décision des BMD d'accorder un financement concessionnel ou un financement non concessionnel n'est pas arbitraire, mais dépend du niveau de revenu du pays bénéficiaire ainsi que d'autres éléments pris en considération pour déterminer la qualité de sa signature et la viabilité de sa dette. En général, les pays emprunteurs se situant au-dessus du seuil des faibles revenus peuvent accéder aux prêts non concessionnels des

BMD. Sur cette base, et comme l'illustre le Graphique 2.13, plus de 70 % des prêts accordés en 2016-17 par les BMD au titre du financement climatique sont non concessionnels.

Graphique 2.13. Prêts accordés par les BMD au titre du financement climatique, par niveau de concessionnalité (2016-17)

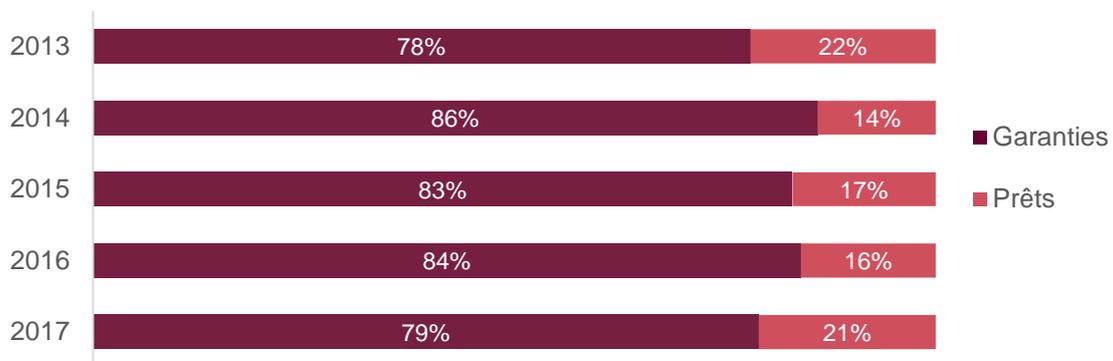


Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11])

2.3.2. Crédits à l'exportation

Comme c'est le cas pour les crédits à l'exportation en général, la vaste majorité (78 % à 86 % selon l'année) des crédits à l'exportation liés au climat sont fournis sous la forme de garanties contre le risque de crédit qui protègent le prêteur contre un défaut de paiement de l'emprunteur (Graphique 2.14). Le reste des crédits à l'exportation liés au climat est accordé sous la forme de prêts directs et représente de 14 % à 21 % selon l'année. Pour éviter tout risque de double comptage, la valeur des crédits à l'exportation consentis par un organisme donné de crédit à l'exportation est, s'il y a lieu, soustraite du montant des financements privés qui, sinon, aurait pu être comptabilisé comme ayant été mobilisé par cet organisme.

Graphique 2.14. Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les pays développés, par instrument



Note : L'instrument « Garanties » comprend les garanties et les assurances. Le périmètre de notification des crédits à l'exportation couvre presque exclusivement les projets et technologies relatifs aux énergies renouvelables. Seul un nombre très restreint de pays était en mesure d'assurer le suivi des crédits à l'exportation liés au climat dans d'autres secteurs tels que l'efficacité énergétique, le transport, l'agriculture et l'eau.

Source : Chiffre établi à partir de (OCDE TAD, 2018^[12]) et des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE.

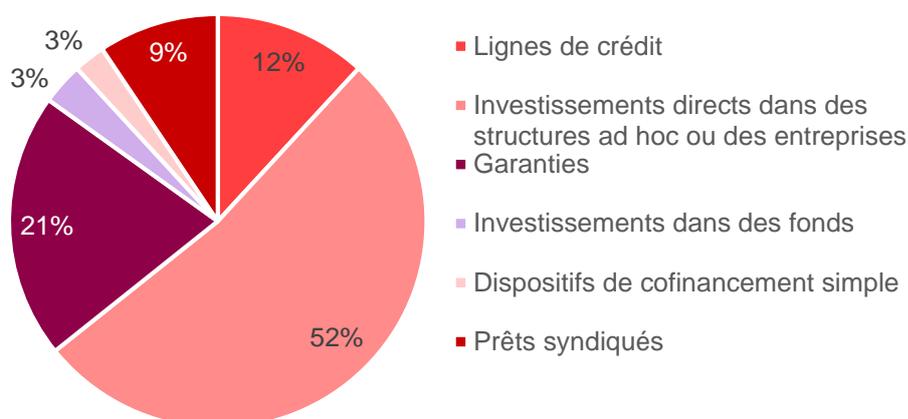
2.3.3. Financement privé mobilisé

Les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux mobilisent des financements privés par le biais de divers instruments et dispositifs de financement public. En s'appuyant sur les échanges de vues avec ces fournisseurs, l'OCDE a mis au point des méthodologies spécifiques qui tiennent compte des caractéristiques de ces différents mécanismes. Ces méthodologies ont été élaborées dans le cadre du mandat donné lors de la Réunion à haut niveau du CAD de décembre 2014 dans l'objectif d'établir une

norme internationale pour la mesure du volume des financements privés mobilisés par le financement du développement (voir section 3.5 pour en savoir plus).

Le Graphique 2.15 présente les parts respectives de ces différents mécanismes de financement public dans la mobilisation de financements privés au service de l'action climatique en 2016 et 2017. Les investissements dans des entreprises ou des structures ad hoc (généralement créées pour financer un projet) représentent la moitié (52 %). Les garanties (21 %), les lignes de crédit (12 %), les prêts syndiqués (9 %), les investissements dans des fonds et les dispositifs de cofinancement simple (3 % chacun) constituent le reste.

Graphique 2.15. Financement privé mobilisé par les instruments de financement climatique public employés par les pays développés (2016-2017)



Note : Le graphique ne présente pas les chiffres pour 2013-14, car les données sous-jacentes ne permettent d'effectuer que partiellement la ventilation souhaitée. Les chiffres pour 2015 ne sont pas présentés en raison du caractère restreint des données, attribuable notamment à la modernisation des méthodes de mesure (voir (OCDE CAD, 2019^[9])).

Source : Chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[9]), des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire ponctuelle à l'OCDE, et de données de la SFI sur la mobilisation de financement privé que nous avons pu consulter dans une salle sécurisée au sein des locaux de la SFI.

2.4. Régions

Les répartitions présentées dans cette section sont établies pour six régions qui présentent des disparités en termes de nombre de pays, taille de la population, produit intérieur brut, niveaux d'émission de GES et exposition aux risques climatiques. La liste des pays bénéficiaires considérés peut être consultée à l'annexe B du rapport 2015 de l'OCDE (OCDE, 2015^[11]) et se compose de pays non visés à l'annexe 1 de la CCNUCC ou de pays admissibles au bénéfice de l'aide publique au développement (APD). S'agissant du financement climatique multilatéral, cependant, seuls les pays éligibles à l'APD sont pris en considération car les ensembles de données proviennent du CAD de l'OCDE. Il en est de même pour les données relatives au financement privé mobilisé, excepté pour le Japon et les États-Unis, qui ont communiqué des données supplémentaires pour des pays non visés à l'Annexe I autres que ceux admissibles au bénéfice de l'APD.

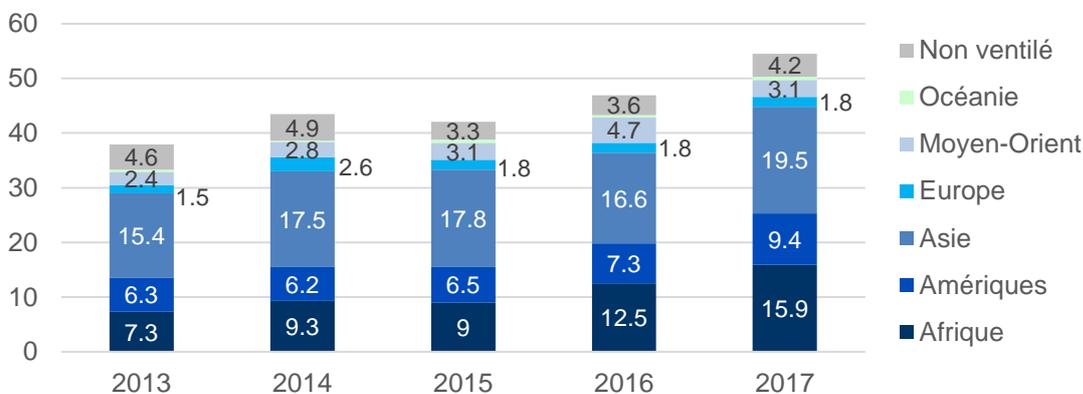
En 2017, la répartition thématique des 71.2 milliards USD de financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés s'établissait comme suit : Asie 24.3 milliards USD (34 %), Afrique 18.6 milliards USD (26 %), Amériques (Amérique latine et Caraïbes) 14.2 milliards USD (20 %), Moyen-Orient 5.7 milliards USD (8 %), Europe (hors pays membres de l'Union européenne et pays membres de l'Espace économique européen) 2.6 milliards USD (4 %) et Océanie 0.6 milliard USD (1 %) ; les 5.3 milliards USD restants (7 %) n'étant pas attribués à des pays donnés au moment où les données étaient communiquées.

La répartition correspondante pour 2013, soit un volume total de 52.2 milliards USD, ne peut être présentée, car les données sous-jacentes aux composantes du financement privé mobilisé ne permettent d'effectuer que partiellement la ventilation souhaitée. Toutefois, les sous-sections suivantes donnent les séries chronologiques pour 2013-17 concernant le financement public et les crédits à l'exportation.

2.4.1. Financement climatique public

En 2017, comparé à 2013, toutes les régions ont bénéficié de l'accroissement des financements climatiques fournis (Graphique 2.23). L'Asie, suivie de l'Afrique et des Amériques, a reçu les volumes les plus importants durant cette période, ces régions représentant 80 % à elles trois, quelle que soit l'année considérée. En volume, ce sont les financements climatiques publics destinés à l'Afrique qui ont le plus augmenté : ils ont plus que doublé, passant de 7.3 milliards USD en 2013 à 15.9 milliards USD en 2017.

Graphique 2.16. Répartition régionale du financement climatique public émanant des pays développés (milliards USD)

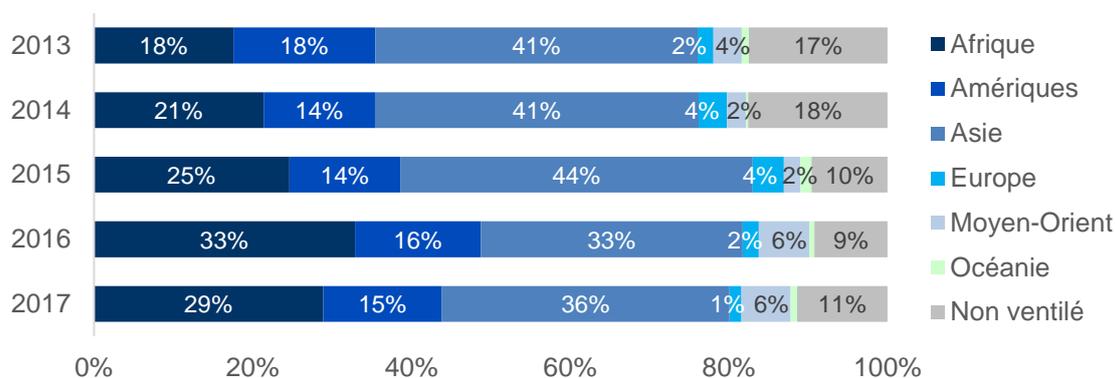


Note : Les régions présentent des disparités en termes de nombre de pays, taille de la population et produit intérieur brut. La région « Europe » s'entend hors pays membres de l'Union européenne et pays membres de l'Espace économique européen.

Source : 2013-14 : (OCDE, 2015^[11]). Financement bilatéral 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; financement bilatéral 2015-16 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE. Financement multilatéral : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[11]).

L'Asie, l'Afrique et, dans une moindre mesure, l'Amérique latine sont en volume les principaux destinataires du financement climatique bilatéral (Graphique 2.17). Le Moyen-Orient, l'Europe et l'Océanie représentent de 1 % à 6 % chacun selon l'année. La proportion de financements « non ventilés » est tombée d'environ 17 % en 2013 à un peu plus de 10 % en 2017, ce qui s'explique en partie par une meilleure notification des Parties à la CCNUCC. Cette part restante, cependant, indique qu'une fraction non négligeable des financements climatiques bilatéraux transite par des programmes ou fonds régionaux avant d'atteindre les différents pays.

Graphique 2.17. Financement climatique public bilatéral émanant des pays développés, par région

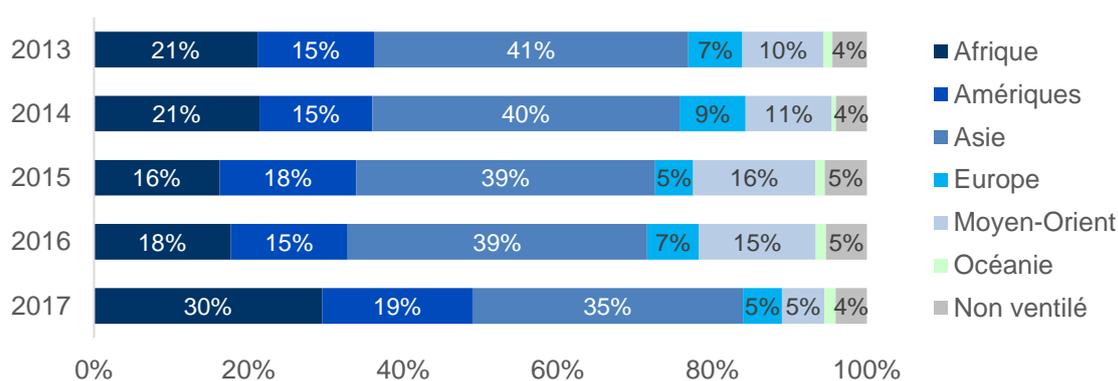


Note : Les régions présentent des disparités en termes de nombre de pays, taille de la population et produit intérieur brut. La région « Europe » s'entend hors pays membres de l'Union européenne et pays membres de l'Espace économique européen.

Source : 2013-14 : (OCDE, 2015^[11]). 2017 : chiffrage établi à partir de la notification préliminaire des pays donateurs à l'OCDE ; 2015-2016 : chiffrage établi à partir des troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]), sauf pour les États-Unis, pour lesquels on a utilisé les données provisoires communiquées à l'OCDE.

À l'opposé, les fournisseurs multilatéraux mènent plus souvent les activités directement dans les différents pays (Graphique 2.18). C'est notamment le cas pour le financement fourni par les BMD. L'Asie reçoit la plus forte proportion des financements climatiques multilatéraux, avec plus d'un tiers. L'Afrique, l'Amérique latine et, dans une moindre mesure, le Moyen-Orient et l'Europe représentent chacun une part importante du total. De même que dans le cas du financement climatique bilatéral, l'Océanie n'attire qu'une faible fraction des financements (2 % à 4 %).

Graphique 2.18. Financement climatique public multilatéral (attribué aux pays développés), par région



Note : Les régions présentent des disparités en termes de nombre de pays, taille de la population et produit intérieur brut. La région « Europe » s'entend hors pays membres de l'Union européenne et pays membres de l'Espace économique européen.

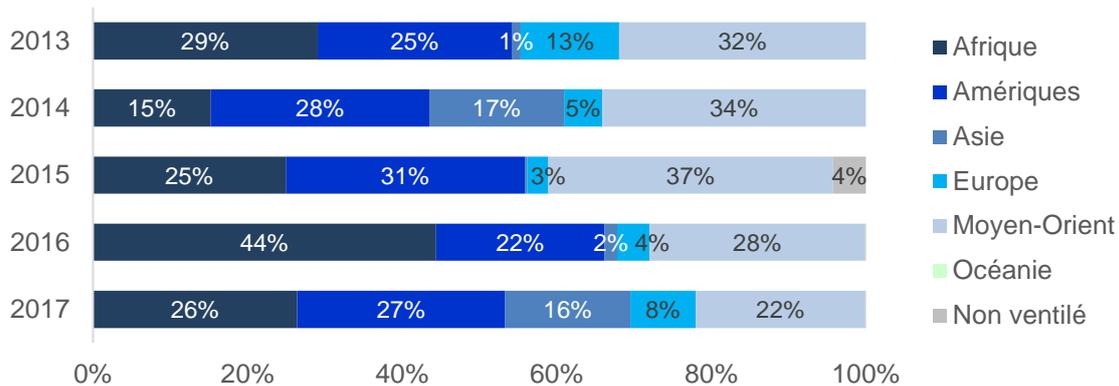
Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

2.4.2. Crédits à l'exportation

La destination des crédits à l'exportation liés au climat qui font l'objet d'un suivi est très variable (Graphique 2.19). Les crédits vont principalement aux pays dans lesquels les projets d'énergie

renouvelable mis en œuvre, surtout ceux de grande envergure, requièrent d'importer la technologie et les pièces nécessaires. En témoignent la part relativement plus élevée du Moyen-Orient et celle relativement plus faible de l'Asie par rapport au financement public bilatéral et multilatéral consacré à l'action climatique (Graphique 2.17 et Graphique 2.18).

Graphique 2.19. Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les pays développés, par région



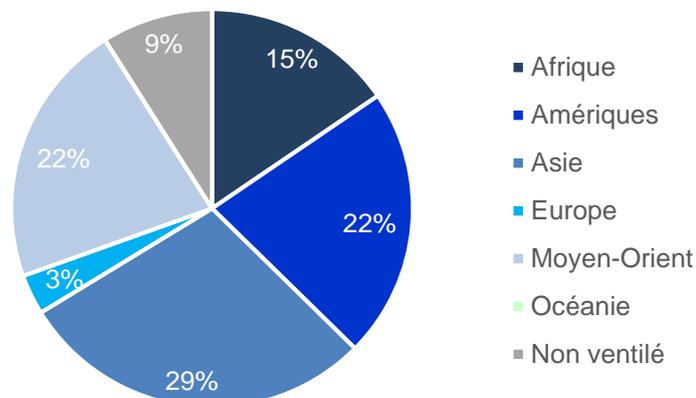
Note : Les régions présentent des disparités en termes de nombre de pays, taille de la population et produit intérieur brut. La région « Europe » s'entend hors pays membres de l'Union européenne et pays membres de l'Espace économique européen. Le périmètre de notification des crédits à l'exportation couvre presque exclusivement les projets et technologies relatifs aux énergies renouvelables. Seul un nombre très restreint de pays était en mesure d'assurer le suivi des crédits à l'exportation liés au climat dans d'autres secteurs tels que l'efficacité énergétique, le transport, l'agriculture et l'eau.

Source : Chiffrage établi à partir de (OCDE TAD, 2018^[12]) et des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE.

2.4.3. Financement privé mobilisé

Comme le Graphique 2.20 le montre, les principaux bénéficiaires des financements privés mobilisés par les financements publics que les pays développés consacrent à l'action climatique dans certaines régions du monde en développement sont l'Asie (29 %), les Amériques et le Moyen-Orient (22 % chacun), suivis de l'Afrique (15 %) et de l'Europe (3 %). Comparée aux caractéristiques moyennes du financement climatique public présenté ci-dessus, la part de l'Afrique est moindre et celle du Moyen-Orient plus élevée.

Graphique 2.20. Financement privé mobilisé par le financement climatique public émanant des pays développés, par région (2016-17)



Note : Les régions présentent des disparités en termes de nombre de pays, taille de la population et produit intérieur brut. La région « Europe » s'entend hors pays membres de l'Union européenne et pays membres de l'Espace économique européen. Le graphique ne présente pas les chiffres pour 2013-14, car les données sous-jacentes ne permettent d'effectuer que partiellement la ventilation souhaitée. Les chiffres pour 2015 ne sont pas présentés en raison du caractère également restreint des données, attribuable notamment à la modernisation des méthodes de mesure (voir (OCDE CAD, 2019^[9])).

Source : 2013-14 : Voir (OCDE, 2015^[11]). 2016-17 : chiffrage établi à partir de (OCDE CAD, 2019^[9]), des montants faisant l'objet d'une notification supplémentaire ponctuelle à l'OCDE, et de données de la SFI sur la mobilisation de financement privé que nous avons pu consulter dans une salle sécurisée au sein des locaux de la SFI.

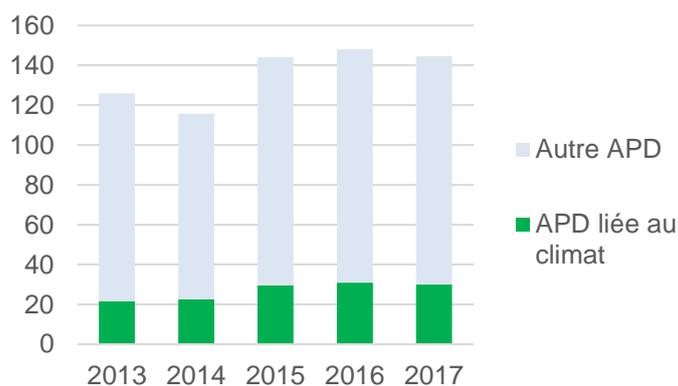
2.5. Financement climatique et financement du développement

Les objectifs climatiques font partie intégrante d'un développement durable, et la plupart des financements climatiques internationaux destinés aux pays en développement s'inscrivent dans le cadre du financement du développement. On peut se demander si l'augmentation du volume et de la part des financements liés au climat dans les portefeuilles d'activités de coopération pour le développement ne risque pas de détourner les financements pour le développement d'autres priorités dans le domaine du développement.

Cette section s'appuie sur des données du CAD de l'OCDE pour donner un aperçu des grandes tendances pertinentes en matière de financement du développement. Ces données, qui sont librement disponibles au niveau des activités, couvrent les activités des membres du CAD (donneurs bilatéraux) et des fournisseurs multilatéraux, tant les activités de financement du développement en général que, en leur sein, les activités liées au climat. Même si les données sur le financement bilatéral du développement lié au climat notifiées au système statistique du CAD diffèrent des données sur le financement climatique bilatéral communiquées à la CCNUCC (voir Section 3.2 plus loin), elles renseignent sur la répartition sectorielle des financements pour le développement en général, les tendances présentées par cette répartition, et le degré d'intégration du financement du développement lié au climat dans les secteurs.

Comme on peut le voir sur le Graphique 2.21, après avoir légèrement progressé entre 2013 et 2014, la part du financement lié au climat dans l'aide publique au développement est stable depuis 2014, s'établissant à 20-21 %. Durant cette même période, la part du financement climatique dans le total des engagements multilatéraux est passée de moins de 20 % à environ 28 % en 2017 (Graphique 2.22).

Graphique 2.21. Part du financement lié au climat dans l'aide publique au développement (milliards USD)

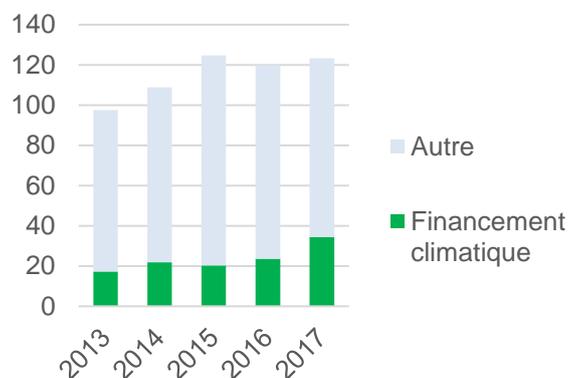


Note : Les données couvrent le financement concessionnel fourni aux institutions multilatérales et dans les pays éligibles à l'APD. Elles ne couvrent pas le financement non concessionnel en raison du marquage climatique limité de ces données dans les statistiques du CAD. Le volume du financement lié au climat est calculé à l'aide des marqueurs Rio.

Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

Il est à noter que la couverture des données et les méthodes de comptabilisation du « climat » qui sous-tendent ces pourcentages respectifs sont différentes pour les fournisseurs bilatéraux et pour les fournisseurs multilatéraux. Les membres du CAD de l'OCDE, et quelques autres fournisseurs bilatéraux ainsi que des fonds multilatéraux, appliquent la méthodologie des marqueurs Rio pour notifier au CAD le financement du développement lié au climat. Selon cette méthodologie, les projets sont considérés comme ayant le climat pour « objectif principal » si l'objectif climatique (d'atténuation, d'adaptation ou les deux) est explicitement déclaré comme étant fondamental dans la conception, ou la raison d'être, de l'activité, ou comme ayant le climat pour « objectif significatif » si l'objectif climatique est explicitement déclaré, mais n'est pas le moteur fondamental ou la raison d'être de l'activité. Les banques multilatérales de développement, quant à elles, ont élaboré leur propre méthode de suivi du financement climatique, conçue pour notifier les financements spécifiquement dédiés au climat, autrement dit pour ne communiquer s'il y a lieu que leur part dans la valeur totale des projets (MDB, 2018^[16]).

Graphique 2.22. Part du financement climatique dans le total des engagements multilatéraux (milliards USD)



Note : Les données couvrent le financement concessionnel et le financement non concessionnel fournis dans les pays éligibles à l'APD. Le volume du financement climatique est calculé selon la méthode définie par les banques multilatérales de développement.

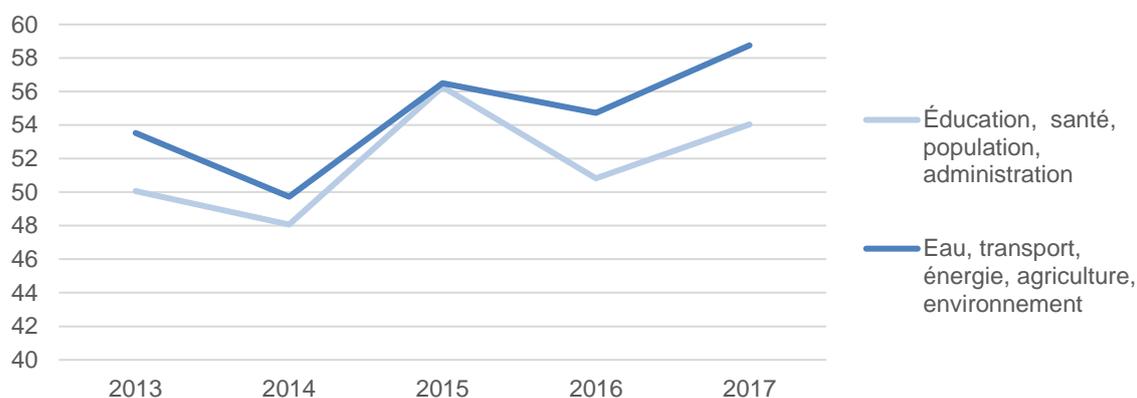
Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

Il peut y avoir des retombées bénéfiques sur le plan du climat dans presque tous les domaines du développement. Cependant, le financement du développement lié au climat est concentré dans un nombre limité de secteurs (énergie, transport, eau et agriculture). D'autre part, il représente une faible proportion des financements pour le développement dans les secteurs dits sociaux (comme l'éducation et la santé). Une augmentation du financement climatique ayant pour effet de détourner le financement pour le développement d'autres priorités de développement se traduirait par une diminution de la part des apports aux secteurs pour lesquels la part des engagements liés au climat est faible. Inversement, toutes choses égales par ailleurs, la part des secteurs importants pour le climat dans le total du financement du développement présenterait une tendance à la hausse.

En s'appuyant sur l'analyse préliminaire exposée dans (OCDE, 2016^[2]), le Graphique 2.23 retrace l'évolution comparative d'un ensemble de secteurs sociaux majeurs (santé, éducation, population et santé reproductive, administration et société civile) et d'un ensemble de cinq secteurs liés au climat (énergie, agriculture, pêche et sylviculture, eau et assainissement, protection générale de l'environnement, transport et stockage). Ces secteurs représentaient conjointement 81 % du total des engagements liés au climat

ventilables par secteur¹ en 2016-17. Ces deux ensembles de secteurs affichent des évolutions très similaires pour toutes les années postérieures à 2013, signe que le financement pour le développement ne se détourne pas des autres priorités du développement.

Graphique 2.23. Total du financement pour le développement dans les principaux secteurs sociaux et dans les secteurs importants pour le climat, 2013-17 (milliards USD)



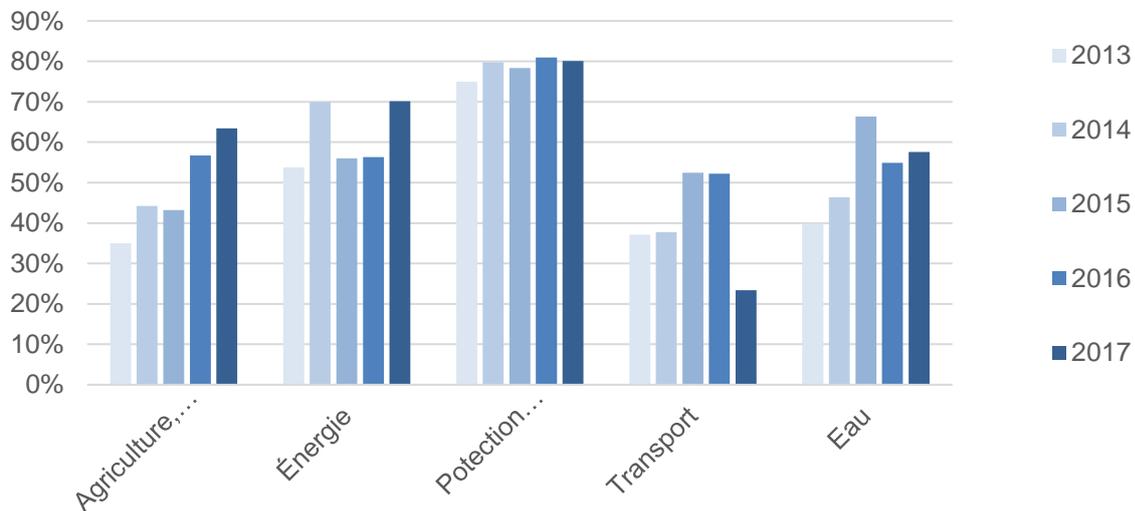
Note : Les données couvrent le financement bilatéral et multilatéral du développement, concessionnel et non concessionnel, fourni dans les pays éligibles à l'APD.

Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

Il reste encore beaucoup à faire pour mieux intégrer le financement lié au climat dans certains secteurs sensibles au climat. Si l'on regarde l'évolution de l'APD bilatérale de 2013 à 2017 (Graphique 2.24), on constate que la part des engagements liés au climat est particulièrement élevée pour le secteur de la protection générale de l'environnement, et qu'elle a progressé régulièrement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et dans celui de l'agriculture. L'évolution des parts respectives des secteurs de l'énergie et du transport dans le financement du développement lié au climat est variable d'une année à l'autre, sans que se dégage une nette tendance à la hausse ou à la baisse.

¹ L'APD ventilable par secteur est la part de l'APD qui peut être attribuée à des secteurs spécifiques. En sont exclus le soutien budgétaire général, les mesures concernant la dette, l'aide humanitaire et les opérations internes dans le pays donneur.

Graphique 2.24. APD : financement lié au climat dans les principaux secteurs importants pour le climat

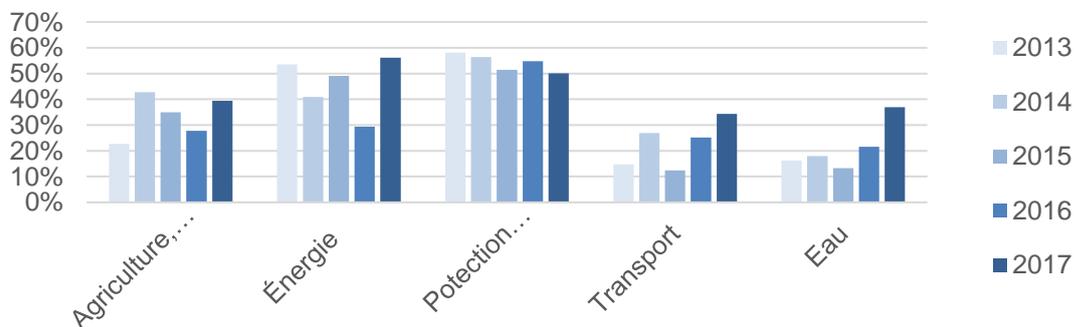


Note : Les données couvrent le financement concessionnel fourni aux institutions multilatérales et dans les pays éligibles à l'APD. Elles ne couvrent pas le financement non concessionnel en raison du marquage climatique limité de ces données dans les statistiques du CAD. Le volume du financement lié au climat est calculé à l'aide des marqueurs Rio.

Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

L'analyse du financement multilatéral du développement, concessionnel et non concessionnel (Graphique 2.25), montre que la part des engagements liés au climat est en hausse dans les secteurs de l'eau et du transport et qu'elle augmente de façon moins prononcée dans le secteur de l'agriculture. La part du financement lié au climat est demeurée élevée dans le secteur de la protection générale de l'environnement et a fluctué en glissement annuel dans le secteur de l'énergie.

Graphique 2.25. Financement multilatéral du développement : financement climatique dans les principaux secteurs importants pour le climat



Note : Les données couvrent le financement multilatéral concessionnel et non concessionnel fourni dans les pays éligibles à l'APD. Le volume du financement climatique est calculé selon la méthode définie par les banques multilatérales de développement.

Source : D'après (OCDE CAD, 2019^[11]).

3. Couverture, données et méthodes

Le cadre comptable (Tableau 3.1) est cohérent avec celui utilisé en 2015 pour produire des estimations pour la période allant de 2013 à 2014 (OCDE, 2015^[1]). Il est également cohérent avec le cadre employé pour établir les projections sur le financement climatique pour 2020 (OCDE, 2016^[2]), même si celles-ci l'ont été sur la base des engagements et non des données relatives aux financements passés.

Le rapport 2015 de l'OCDE contient des descriptions détaillées et des annexes sur les données et méthodes employées pour calculer les chiffres pour 2013 et 2014 (OECD, 2015). De même, cette section fournit des éléments d'information pour la période 2015-17, en présentant notamment les ajustements et améliorations apportés par rapport à la période 2013-14 ainsi que les questions en suspens concernant les données et la méthodologie. Il est à noter que, depuis 2015, la méthodologie utilisée pour mesurer les financements privés mobilisés par les financements climatiques publics émanant des pays développés a été considérablement améliorée.

Tableau 3.1. Synthèse des catégories de financement étudiées

Catégorie	Couverture	Instruments	Source des données
Financement public bilatéral	Sorties de fonds pour le climat provenant des organismes et institutions bilatéraux de financement du développement des pays donateurs.	Dons, prêts, prises de participation (pour les États-Unis seulement : garanties pour le développement).	Rapports biennaux à la CCNUCC (Tableau 7(b) du modèle de tableau commun) ; données faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE.
Financement public multilatéral (attribué aux pays développés)	Sorties de fonds pour le climat provenant des banques multilatérales de développement et fonds climatiques attribuables aux pays développés ; entrée de fonds liés au climat émanant des pays développés dans d'autres organisations multilatérales.	Dons, prêts, prises de participation.	Base de données du CAD de l'OCDE (total des sorties de fonds des organisations multilatérales) ; rapports annuels des institutions (pour calculer la part des sommes attribuées) ; rapports biennaux à la CCNUCC (Tableau 7(a)).
Crédits à l'exportation	Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les organismes publics de crédit à l'exportation des pays développés, la plupart pour les énergies renouvelables.	Crédit à l'exportation, prêts, garanties et assurances.	Base de données du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ; données faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE.
Financement privé mobilisé (attribué)	Financement privé mobilisé par le financement public bilatéral et multilatéral consacré à l'action climatique.	Financement privé mobilisé par les dons, prêts, prises de participation et garanties pour le développement.	CAD de l'OCDE (collecte périodique de données et données d'enquête) ; données faisant l'objet d'une notification supplémentaire à l'OCDE et données de la SFI sur la mobilisation de financements privés consultées dans une salle sécurisée.

Note : Les fournisseurs bilatéraux sont les suivants : Australie, Autriche, Belgique, Canada, République tchèque, Danemark, Estonie, Union européenne, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis. Les banques multilatérales de développement sont : la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure (BAII), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Société financière internationale (SFI) et la Banque mondiale. Les fonds climatiques multilatéraux sont les suivants : le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'adaptation, les Fonds d'investissement pour le climat (FIC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds nordique de développement (FND). Les autres organismes multilatéraux sont : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Protocole de Montréal, les organismes spécialisés et programmes des Nations Unies. Les fournisseurs de crédits à l'exportation liés au climat sont les suivants : Autriche, Belgique, Canada, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Espagne, Suède, Suisse et États-Unis. Le financement privé mobilisé comprend le financement privé mobilisé par les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux énumérés ci-dessus.

3.1. Considérations méthodologiques d'ordre général

Toutes les données utilisées pour établir les estimations présentées dans ce rapport sont notifiées à prix courants, lesquels, contrairement aux prix constants, ne sont pas corrigés de l'inflation.

3.1.1. Conversion des monnaies

Au niveau international, le montant des financements climatiques est exprimé en dollars américains (USD). Les estimations présentées dans ce rapport sont établies à partir des données communiquées en dollars américains par les pays et les institutions multilatérales lorsqu'elles sont disponibles. La plupart des pays utilisent le « taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD » pour communiquer à la CCNUCC leurs données sur le financement climatique exprimées en dollars américains. Lorsque ce n'était pas le cas (par exemple, taux de change de clôture d'exercice), un calcul comparatif n'a fait apparaître que de faibles écarts par rapport à une conversion effectuée en appliquant le « taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD ». Lorsque les pays ont communiqué le montant des financements climatiques dans une autre monnaie, ces montants ont été convertis en utilisant le « taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD ».

S'agissant des données multilatérales, toutes les données transmises au CAD sont converties en appliquant ce même taux. Les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, quant à eux, sont notifiés au Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE dans la monnaie du crédit et sont convertis en dollars américains en utilisant le taux de change mensuel moyen du mois où l'engagement a été pris. Concernant les autres crédits à l'exportation liés au climat notifiés par les pays pour les besoins du présent rapport, le « taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD » a été utilisé. Les données sur le financement privé mobilisé communiquées au CAD sont converties en employant le « taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD ».

Si le choix du taux de change (par exemple, taux de change annuel moyen, mensuel moyen ou de clôture d'exercice) n'engendre guère de différences dans les montants totaux, en revanche les fluctuations de change en glissement annuel peuvent avoir un impact non négligeable sur les estimations exprimées en dollars américains. C'est notamment le cas lorsque l'on convertit des euros et des yens japonais en dollars américains, car les pays membres de la zone euro et le Japon représentent une part très importante des financements climatiques bilatéraux. Par exemple, l'euro a perdu plus de 16 % de sa valeur face au dollar américain entre 2014 et 2015, et le yen a cédé 13 % en 2015 puis regagné 11 % en 2016.

3.1.2. Engagement et décaissement

L'apport de fonds s'effectue en plusieurs étapes officielles, dont le nombre et la nature dépendent du type de l'organisme qui les fournit. Au minimum, il y a généralement un moment où le fournisseur donne officiellement son accord (autorisation et/ou engagement) pour le financement d'un projet à des conditions satisfaisantes pour le bénéficiaire, puis un moment où les fonds sont versés au bénéficiaire (décaissement). L'intervalle entre ces deux moments peut être court ou relativement long selon, par exemple, la nature de l'instrument financier, la complexité relative de la structure de financement et l'envergure du projet. Les données sur lesquelles se fondent les estimations présentées dans ce rapport ont les caractéristiques suivantes :

- **Financement public bilatéral** : lorsque les Parties rendent compte à la CCNUCC, elles peuvent communiquer les engagements financiers ou les décaissements. La plupart d'entre elles font l'un ou l'autre, mais quelques Parties utilisent les deux options selon l'instrument considéré. Par conséquent, les estimations du financement climatique bilatéral sont réalisées à partir d'une combinaison de données sur les engagements et de données sur les décaissements, en évitant un double comptage quand les Parties notifient les deux. Globalement, les données relatives aux décaissements concernent presque exclusivement les dons.

- Financement public multilatéral : la notification au système de données statistiques du CAD est standardisée, ce qui permet d'accéder et d'utiliser de façon cohérente les données relatives aux engagements de l'ensemble des banques multilatérales de développement et fonds climatiques.
- Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public : toutes les données communiquées à l'OCDE, qu'il s'agisse de la notification annuelle habituelle des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ou qu'il s'agisse de données supplémentaires fournies pour les besoins du présent rapport, se rapportent au moment de l'engagement.
- Données sur le financement privé mobilisé : presque toutes les données, qu'elles soient transmises au CAD dans le cadre d'enquêtes et de soumissions régulières de données ou fournies de façon ponctuelle pour les besoins du présent rapport, sont collectées au moment de l'engagement de l'instrument de financement public qui a mobilisé des financements privés.

3.1.3. Année civile et exercice budgétaire

Les contributions financières peuvent être comptabilisées sur l'année civile ou l'exercice budgétaire. L'année civile a été préférée. C'est le format utilisé par la majorité des Parties lorsqu'elles rendent compte à la CCNUCC et par toutes institutions multilatérales lorsqu'elles notifient au CAD, ainsi que le format employé dans le contexte des statistiques annuelles sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Pour assurer la cohérence méthodologique, l'idéal serait de ne pas utiliser à la fois des données comptabilisées sur l'exercice budgétaire et des données comptabilisées sur l'année civile lorsque l'on additionne les données provenant des différents fournisseurs et institutions. Cependant, cela a été impossible dans le cas des données bilatérales (sur le financement public et sur le financement privé mobilisé) communiquées par l'Australie et les États-Unis, car elles ne pouvaient être fournies que sur l'exercice budgétaire. Il convient toutefois de remarquer que ces pays ont régulièrement fourni ces données sur la base de l'exercice budgétaire depuis 2013, ce qui garantit la cohérence en glissement annuel avec leurs séries de données respectives, et évite ainsi tout double comptage d'une année sur l'autre.

3.2. Données relatives au financement public bilatéral

Les données sur le financement climatique bilatéral se rapportant aux années 2015 et 2016, excepté celles concernant les États-Unis, proviennent du tableau 7(b) du « modèle de tableau commun » que les pays ont remis à la CCNUCC en accompagnement de leurs troisièmes rapports biennaux à la CCNUCC pour les années 2015 et 2016 (CCNUCC, 2018^[10]). Ces données sont, par conséquent, déjà librement accessibles. Les troisièmes rapports biennaux contiennent en outre des informations supplémentaires sur la façon dont chaque Partie rend compte du financement climatique à la CCNUCC, notamment sur les changements effectués par rapport à la période 2013-2014 le cas échéant. Les Parties à la CCNUCC ne communiqueront les informations équivalentes pour les années 2017 et 2018 qu'à partir de début 2020. En conséquence, pour les besoins du présent rapport, les pays ont dû transmettre à l'OCDE de façon anticipée des données provisoires sur le financement climatique public bilatéral se rapportant à 2017. Concernant les États-Unis, les données notifiées à l'OCDE couvraient également 2015 et 2016.

Les pays, surtout ceux ne disposant pas d'un canal d'acheminement bilatéral tel qu'une banque bilatérale de développement, fournissent des contributions volontaires dédiées au climat (entrées de fonds) aux banques et fonds multilatéraux. Ces contributions, notifiées à la CCNUCC dans le tableau 7(a) du modèle de tableau commun, ne sont pas prises en compte ici pour éviter un double comptage avec les sorties de fonds au titre du financement climatique multilatéral (voir (OCDE, 2015^[11]), Partie III pour en savoir plus). De ce fait, les fonds publics à l'origine alloués par les pays aux institutions multilatérales sous la forme de dons peuvent être utilisés par ces institutions pour accorder un prêt et, par conséquent, sont inclus dans le présent rapport comme tels.

Lorsqu'ils communiquent les données à la CCNUCC, les pays donnent des explications sur la méthodologie employée, en particulier le périmètre couvert par les composantes climatiques des projets de développement lorsque le climat n'est pas l'objectif unique ou principal. Dans ces cas, la plupart des pays appliquent des coefficients aux données sur le financement du développement relatives au climat qu'ils notifient au CAD de l'OCDE. Quelques pays ont élaboré une méthodologie spécifique pour rendre compte du financement climatique à la CCNUCC. L'annexe C du rapport 2015 de l'OCDE en offre un aperçu (OCDE, 2015^[11]), et les troisièmes rapports biennaux présentés à la CCNUCC (CCNUCC, 2018^[10]) contiennent des informations actualisées dans le cas des pays qui ont ajusté leurs méthodes de comptabilisation du financement climatique par rapport aux données qu'ils ont communiquées pour la période 2013-2014.

Dans ce contexte, et pour contribuer à accroître la transparence, le CAD de l'OCDE a lancé en 2018 une enquête invitant ses membres, sur la base du volontariat, à indiquer si les rapports qu'ils présentent à la CCNUCC s'appuient sur les données qu'ils communiquent au CAD, et de quelle façon. Les résultats, basés sur les réponses reçues de la part de 13 des 30 membres du CAD, montrent que différents membres emploient des méthodes différentes (OCDE CAD, 2019^[17]). D'où la nécessité de disposer d'informations au niveau des activités sur la part des projets notifiés comme étant climatiques, si l'on veut mettre au point des statistiques agrégées qui ont un sens.

Aux fins de la présente analyse, non seulement les explications méthodologiques fournies dans les rapports biennaux à la CCNUCC ont été consultées, mais en outre des échanges de renseignements supplémentaires ont eu lieu entre l'OCDE et les différents pays pour que le cadre comptable qui sous-tend le présent rapport soit le plus cohérent possible, et en particulier pour :

- Vérifier pour chaque pays si son approche en matière de communication des données est cohérente d'une année sur l'autre (voir en particulier la section 3.1.2) ;
- Obtenir des informations supplémentaires ou plus précises si besoin est, par exemple sur l'entité fournisseuse, l'instrument financier, le pays ou la région de destination ;
- Veiller à ce que les estimations produites n'englobent aucun financement lié au charbon ;
- Exclure toutes les formes de financement des crédits à l'exportation afin d'éviter un double comptage avec les projets inclus dans la composante séparée « crédits à l'exportation » (voir la Section 3.4 plus loin) ;
- Exclure les garanties pour le développement pour éviter un double comptage, car elles sont comptabilisées séparément pour leur effet de mobilisation. Cela a été fait, sauf pour les États-Unis, qui incluent les garanties pour le développement en les comptabilisant à leur pleine valeur d'exposition. Pour éviter un double comptage, ces montants sont, dans toute la mesure du possible, exclus des estimations du financement privé mobilisé par les États-Unis. Cependant, la comparaison et l'exclusion ont été rendues plus difficiles par le fait que les États-Unis ont notifié le financement climatique public à la CCNUCC sur la base de l'exercice budgétaire et le financement privé mobilisé au CAD sur la base de l'année civile.

3.3. Financement multilatéral public : données et attribution

Les BMD et les fonds multilatéraux notifient leurs sorties de fonds annuellement au CAD de l'OCDE au niveau des activités. Cela fournit un ensemble de données cohérent en termes, par exemple, de base de communication des informations, de classification des instruments et de pays bénéficiaires. Ces notifications englobent les projets concernant l'action climatique, dont les BMD rendent compte (dans leurs rapports conjoints et au CAD de l'OCDE) selon la méthodologie commune qu'elles ont élaborée pour définir le périmètre des activités d'atténuation du climat et d'adaptation à ce dernier. Cela se traduit par la notification de la composante climatique d'un projet et non de sa valeur totale s'il y a lieu. Cette méthodologie est exposée plus en détail dans les rapports conjoints sur le financement climatique publiés

par les BMD, qui présentent les données semi-agrégées produites sur cette base, mais non les données sous-jacentes au niveau des activités (MDB, 2018^[16]). Les fonds climatiques rendent compte de leurs projets liés au climat à l'aide des marqueurs Rio du CAD (OCDE CAD, 2016^[18]).

Le périmètre des informations communiquées par les BMD au CAD et celui de ce que les BMD considèrent dans leurs rapports conjoints comme étant du financement climatique diffèrent à plusieurs égards. En particulier, les statistiques du CAD sont basées sur l'année civile (et non sur l'exercice budgétaire comme c'est le cas pour certaines BMD), les engagements (et non l'approbation du Conseil d'administration, comme certaines BMD) et uniquement sur les pays éligibles à l'APD (et non les pays d'intervention de chaque BMD). Une fois les données transmises, le CAD en vérifie attentivement la qualité, ce qui donne lieu à de nouveaux échanges d'informations avec les institutions afin de s'assurer de la cohérence statistique. Chaque institution est ensuite invitée à valider le montant total des sorties de fonds au titre du financement climatique qui sera comptabilisé dans les statistiques du CAD pour l'année civile considérée.

Pour les besoins des estimations présentées dans ce rapport, sur ces montants totaux des sorties de fonds au titre du financement climatique multilatéral, seules les parts attribuables aux pays développés sont prises en considération. Les pourcentages d'attribution ont été calculés pour chaque institution multilatérale et, le cas échéant, ventilés en guichets, ou compartiments de fonds, concessionnels et non concessionnels (Tableau 3.2).

Tableau 3.2. Part du financement multilatéral attribuable aux pays développés

Type d'institution	Nom de l'institution	2015	2018
Banques multilatérales de développement	Banque africaine de développement	59.0 %	58.2 %
	Fonds africain de développement	94 %	93.6 %
	Banque asiatique de développement	71.0 %	71.4 %
	Fonds d'affectation spécial de la Banque asiatique de développement	96.0 %	95.2 %
	Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure	Sans objet	27.3 %
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	89.0 %	88.8 %
	Banque européenne d'investissement	99.0 %	98.6 %
	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	70.0 %	67.9 %
	Association internationale de développement	95.0 %	92.8 %
	Banque interaméricaine de développement	74.0 %	73.6 %
	Fonds d'affectation spécial de la Banque interaméricaine de développement	73.0 %	72.5 %
	IDB Invest	Sans objet	33.6 %
	Société financière internationale	64.1 %	64.1 %
Fonds climatiques multilatéraux	Fonds pour l'adaptation	100.0 %	100.0 %
	Fonds d'investissement pour le climat	100.0 %	99.0 %
	Caisse du Fonds pour l'environnement mondial	98.0 %	98.0 %
	Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial	100.0 %	99.9 %
	Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial	100.0 %	99.5 %
	Fonds vert pour le climat	Sans objet	99.6 %
	Fonds nordique de développement	100.0 %	100.0 %

Note : Les pourcentages de l'année 2015 sont appliqués aux données de 2013, 2014 et 2015 relatives aux sorties de fonds au titre du financement climatique multilatéral. Les pourcentages de l'année 2018 sont appliqués aux données de 2016 et 2017. La fusion du compte des ressources ordinaires en capital (ROC) de la Banque asiatique de développement et du compte des opérations de prêt du Fonds asiatique de développement est devenue effective début 2017. Les sorties de fonds du Fonds vert pour le climat, de la Société interaméricaine d'investissement et du Fonds de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure ont été enregistrées dans les statistiques du CAD de l'OCDE pour la première fois respectivement en 2015, 2016 et 2017.

Source : Rapports annuels et sites Internet de chacune des institutions listées ; voir aussi (OCDE ENV, 2019^[20]) et (Groupe de travail technique, 2015^[19]).

La méthode de calcul de ces parts est cohérente avec celle employée pour produire les estimations pour la période 2013-14 (voir (OCDE, 2015^[1]) et (Groupe de travail technique, 2015^[19])). Elle est expliquée plus en détail dans une note méthodologique, qui comprend également les résultats des analyses de sensibilité (OCDE ENV, 2019^[20]). Les parts calculées en septembre 2015 sont appliquées aux données de 2013, 2014 et 2015, et les parts calculées en novembre 2018 le sont aux données de 2016 et 2017.

3.4. Données sur le financement des crédits à l'exportation

Conformément à l'approche adoptée pour estimer le financement climatique en 2013 et 2014 (OCDE, 2015^[1]), les crédits à l'exportation accordés par les organismes publics de crédit à l'exportation des pays développés sont présentés en tant que catégorie distincte. En effet, leurs modalités et conditions financières et leur visée commerciale font qu'ils ne répondent pas aux conditions requises pour être comptabilisés dans le financement public du développement. Néanmoins, en plus de soutenir les exportations nationales et de faciliter le commerce international, ils peuvent représenter une source de financement climatique lorsqu'ils sont consentis dans des secteurs et pour des activités importants pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier.

Les estimations sont pour la plupart établies sur la base des données collectées annuellement par l'OCDE auprès des organismes publics de crédit à l'exportation. Ces données sont limitées au soutien aux projets et technologies relatives aux énergies renouvelables. En outre, la base de données ne couvre que les crédits à l'exportation qui respectent les dispositions de l'« Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public » et qui sont notifiés à l'OCDE selon les procédures établies. Il en résulte que certains crédits à l'exportation provenant de sources publiques ne sont pas pris en considération, par exemple les crédits à l'exportation que les pays ont accordés à ce qu'ils considèrent être des conditions purement commerciales et les crédits à l'exportation liés au climat qui ne relèvent pas de projets et technologies relatives aux énergies renouvelables.

Cinq pays (l'Autriche, le Canada, le Japon, l'Espagne et les États-Unis) ont communiqué des données supplémentaires sur les crédits à l'exportation liés au climat qu'ils ont accordés autres que ceux déjà inclus dans la base de données susmentionnée. Ces données étaient soit incluses dans les rapports sur le financement climatique qu'ils ont présentés à la CCNUCC soit fournies à l'OCDE dans le cadre de la préparation du présent rapport.

3.5. Financement privé mobilisé : données et attribution

Le rapport 2015 de l'OCDE comprend des estimations du financement privé mobilisé par le financement climatique public émanant des pays développés en 2013 et 2014 (OCDE, 2015^[1]). Les méthodologies et données disponibles concernant le financement climatique privé en étaient à cette époque à leurs balbutiements. Les estimations de 2015 ont été faites à partir des meilleures données disponibles à ce moment sur le cofinancement privé mobilisé dans les projets financés sur fonds publics bilatéraux et multilatéraux consacrés à l'action climatique. Une partie des cofinancements privés a été attribuée aux pays développés au prorata du volume des fonds fournis, en prenant en considération tous les intervenants publics (bilatéraux, multilatéraux, nationaux) selon leurs contributions respectives. Si la plupart des fournisseurs multilatéraux et un nombre limité de fournisseurs bilatéraux ont communiqué au moins des données partielles au niveau des projets, une proportion importante des données sur le financement privé mobilisé sur lesquelles reposent les estimations de 2015 a été notifiée à l'OCDE sous la forme de données agrégées ou semi-agrégées. Dans ce cas, l'entité déclarante s'était employée à appliquer les périmètres comptables et la méthode d'attribution susmentionnés (voir (OCDE, 2015^[1]) Partie III et annexe E pour de plus amples informations).

Dans le cadre du mandat dont il a été investi à haut niveau, le CAD de l'OCDE élabore une norme internationale pour la mesure du financement privé mobilisé par les interventions bilatérales et multilatérales effectuées au titre du financement du développement, y compris en ce qui concerne l'action climatique (OCDE CAD, 2019^[9]). L'objectif est de fournir des données concrètes robustes et transparentes pour éclairer les processus internationaux. Ce travail est réalisé en collaboration avec le Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique, hébergé par l'OCDE, et en étroite coopération avec des experts d'institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement. Ainsi, depuis 2015, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise au point de méthodologies plus adaptées et dans la collecte de données au niveau des activités sur cette base, ce qui a permis de disposer de mesures de meilleure qualité et plus précises pour les années 2016 et 2017 (voir Tableau 3.3). Cependant, la modernisation des méthodologies s'est traduite par une rupture dans les données des séries chronologiques en 2015.

Les méthodes élaborées par le CAD ont été testées par le biais d'enquêtes et affinées avant d'être mises en œuvre dans les processus du CAD pour la collecte périodique des données. Elles sont adaptées spécifiquement aux différents mécanismes de financement et respectent les principes suivants : être équitable en termes d'attribution et d'incitations fournies (en prenant en considération le rôle de tous les acteurs publics participant à un projet donné, y compris un projet émanant d'un pays bénéficiaire, ainsi que le risque qu'ils prennent et/ou les sommes qu'ils fournissent) ; être raisonnable sur le plan du périmètre comptable et des hypothèses sur les liens de causalité entre le financement public et la mobilisation de financements privés ; être pragmatique en ce qui concerne la disponibilité des données provenant des institutions déclarantes. Ces principes permettent en particulier d'éviter le double comptage au niveau des diverses institutions qui interviennent dans les financements privés mobilisés et les notifient, ce qui est crucial pour mesurer au niveau international, renforcer la confiance des parties prenantes et fournir de robustes éléments d'information aux décideurs.

Au moment de la rédaction du présent rapport, dans le système statistique du CAD la collecte périodique de données sur le financement privé mobilisé s'effectuait pour les cinq instruments et mécanismes de financement public suivants : les garanties, les prêts syndiqués, les prises de participation dans des fonds, l'investissement direct dans des entreprises et les lignes de crédit. Suite à de nouveaux travaux menés en 2017-18, les méthodes applicables à deux autres mécanismes ont été mises au point et les données d'enquête correspondantes collectées, y compris pour les besoins du présent rapport : structures de financement de projets complexes faisant intervenir de multiples acteurs et instruments (en particulier dans le contexte des dispositifs de financement des projets), et prêts et dons standards dans le cadre d'accords de cofinancement « simple » conclus avec des investisseurs privés.

Le CAD de l'OCDE mène des travaux pour couvrir aussi le financement privé mobilisé par l'assistance technique, lorsqu'un lien tangible de causalité peut être établi et lorsqu'il est techniquement faisable de collecter des données et d'appliquer les méthodes d'attribution d'une manière qui évite un double comptage. L'OCDE poursuit en outre les travaux pour mettre en lumière le rôle capital que les interventions publiques et le renforcement des capacités jouent en encourageant le financement privé et en accélérant sa montée en puissance, comme cela a été fait dans de précédentes analyses (par exemple, (McNicol et al., 2017^[21])).

Aux fins du présent rapport, le volume des financements privés mesurés comme étant mobilisés par des institutions multilatérales n'a pas été pris en considération afin de s'assurer que seule la part des pays développés dans chacune des institutions est prise en compte, comme c'est le cas pour les sorties de fonds multilatéraux (voir section 3.3), sur la base des pourcentages présentés dans le Tableau 3.2.

Tableau 3.3. Changements dans les méthodes de mesure du financement privé mobilisé en 2016-17

	Estimations 2013-14	Estimations 2016-2017
--	---------------------	-----------------------

Instrument(s) couverts	Tous en principe	Tous en principe
Périmètre comptable	Cofinancement privé total	Méthodes du CAD de l'OCDE propres à chaque instrument, qui prennent en considération le rôle joué par les fournisseurs publics, le risque qu'ils prennent et/ou le montant de leurs apports
Hypothèses de causalité	Lien de causalité global	
Méthode d'attribution	100 % au prorata du volume des fonds apportés	
Degré de détail des données	Principalement données agrégées en ce qui concerne les donneurs bilatéraux, principalement données au niveau des activités ou semi-agrégées en ce qui concerne les organismes multilatéraux	Au niveau des activités pour tous les fournisseurs publics bilatéraux et multilatéraux

Comme on peut le voir dans le Tableau 3.5, le CAD de l'OCDE a été la principale source de données sur le financement privé mobilisé par le financement climatique bilatéral et multilatéral pour les années 2016 et 2017, ce qui permet une application cohérente des définitions, périmètres comptables et méthodes d'attribution et conduit ainsi à produire des chiffres plus robustes. L'OCDE a consacré beaucoup de temps et d'efforts à aider les pays et institutions déclarants afin d'assurer cette cohérence, une couverture globale des portefeuilles de projets et des instruments financiers mobilisant des financements privés, ainsi que le marquage climatique systématique des projets concernés au sein de ces portefeuilles.

Côté bilatéral, les données supplémentaires proviennent de deux pays. L'Italie, qui n'était pas encore en mesure de notifier au CAD de l'OCDE les financements privés mobilisés par ses interventions au titre du financement du développement, a collecté et fourni des données ponctuelles sur la mobilisation des financements privés relatives à son portefeuille de projets lié au climat. Le Japon a communiqué des données sur les financements privés mobilisés par des financements publics autres que des financements pour le développement. Lorsque ces montants ont été pris en compte, et pour éviter un double comptage, on a veillé à exclure ou déduire les sommes qui figuraient déjà dans la composante « crédits à l'exportation », et en particulier les garanties pour les crédits à l'exportation (voir tableau 2 et section 3.4).

Côté multilatéral, la collecte, l'analyse et l'agrégation des données ont été compliquées par le fait que les BMD ont, depuis 2016, progressivement mis en œuvre leur propre approche pour mesurer la mobilisation (Banque mondiale, 2018_[22]). Selon cette approche, les BMD établissent des rapports conjoints sur la mobilisation, tant pour les projets climatiques (MDB, 2018_[16]) que pour leurs différents portefeuilles complets (SFI, 2018_[23]). Comme expliqué succinctement dans l'Encadré 3.1, il existe d'importantes différences entre l'approche des BMD et celle de l'OCDE, ce qui implique que conjuguer ces deux approches pour les besoins de la mesure au niveau international conduirait à un double comptage. Lorsqu'elles ont communiqué des données sur la mobilisation du financement privé au CAD de l'OCDE, certaines BMD avaient :

- appliqué la méthode des BMD et non celle du CAD de l'OCDE (voir Encadré 3.1) ;
- fourni des données arrêtées au moment de l'approbation par le conseil d'administration et non au moment de la signature (voir section 3.1.2) ;
- anonymisé les données au niveau des projets.

La SFI n'a communiqué à l'OCDE que des données fortement agrégées en ce qui concerne le financement privé mobilisé pour les années 2016 et 2017, pour des raisons de confidentialité et en raison des risques juridiques et financiers y afférents. La possibilité de conclure un accord de partage de données entre l'OCDE et la SFI spécifiquement pour les besoins du présent rapport a été envisagée, mais à l'époque les deux parties n'ont pu s'entendre sur les termes d'un tel accord. Une solution provisoire a été trouvée pour permettre à l'OCDE d'accéder aux données de la SFI au niveau des projets pour les années 2016 et 2017, en lui laissant les consulter dans une salle sécurisée au sein des locaux de la SFI. Si cela a permis de réaliser l'analyse de base requise pour appliquer les définitions et méthodes du CAD de l'OCDE aux projets de la SFI (en particulier pour l'attribution des fonds), cela n'a pas permis d'effectuer une triangulation complète des données et cela a limité la possibilité de procéder à des contrôles de qualité et à des vérifications et empêché le post-traitement des données.

En résumé, l'OCDE a fait tout son possible pour réconcilier, compléter et vérifier qualitativement les données fournies par les BMD sur le financement privé mobilisé, mais à l'avenir il faudra davantage rationaliser et normaliser la notification des données sur le financement privé mobilisé à l'OCDE si l'on veut que les estimations futures soient les plus robustes possible. Au moment de la rédaction du présent rapport, un groupe de travail associant l'OCDE, les BMD et les pays membres du CAD s'attachait à identifier et étudier les solutions envisageables pour y parvenir.

Encadré 3.1. Approches respectives de l'OCDE et des BMD pour mesurer le financement privé mobilisé

Depuis 2013, l'OCDE s'emploie en étroite collaboration avec les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux à élaborer des méthodologies reconnues et à collecter des données pour mesurer le financement privé mobilisé par les interventions publiques au titre du financement du développement (voir plus haut et (OCDE CAD, 2019^[9])). Depuis 2016, un groupe de BMD met en œuvre une approche permettant l'établissement de rapports conjoints pour rendre compte de l'investissement privé qu'elles mobilisent. L'objectif des BMD est de mesurer et d'informer sur les capitaux privés mobilisés dans les projets auxquels elles participent. Cette démarche est étroitement liée au fait que les actionnaires des BMD leur ont demandé d'optimiser l'utilisation de leurs ressources. En 2017, le groupe des BMD a publié un guide de référence qui, entre autres, définit les concepts et la couverture relatifs à la « mobilisation directe de financements privés », à la « mobilisation indirecte de financements privés » et au « cofinancement ». Le groupe des BMD a mis à jour ce guide en 2018 (Banque mondiale, 2018^[22]) et, sur cette base, a invité les membres de l'Association des institutions européennes de financement du développement à participer à l'établissement des rapports annuels conjoints des BMD (SFI, 2018^[23]).

La comparaison réalisée en 2018 par l'OCDE et la SFI a fait apparaître des similarités et des différences entre ces deux méthodologies. Concernant les similarités, la méthode du CAD de l'OCDE et celle des BMD prennent en compte les mêmes montants totaux mobilisés dans le cas de nombreux projets spécifiques (OCDE CAD, 2018^[24]). Lorsque ces totaux présentent des différences, elles s'expliquent souvent par le fait que, selon la méthodologie des BMD, sont considérés comme mobilisés non seulement les financements purement privés mais aussi les financements fournis par des entités publiques à des conditions commerciales. Concernant les différences, la méthode de l'OCDE et celle des BMD divergent sur la définition du financement privé et sur la façon dont les sommes mobilisées sont attribuées aux bailleurs de fonds des projets. Selon la méthode du CAD de l'OCDE, le total des financements privés mobilisés est réparti entre tous les acteurs publics participant à une activité donnée, qu'ils soient bilatéraux, multilatéraux ou nationaux. Il est procédé ainsi afin de prendre en considération le rôle de chacun des acteurs publics et d'éviter un double comptage lors de l'agrégation des données sur la mobilisation communiquées par les différents fournisseurs. Par contre, les BMD attribuent ce qu'elles appellent la « mobilisation directe de financements privés » seulement aux BMD qui ont signé une lettre de mission, reçu une commission liée à un engagement financier, ou sur la base d'autres éléments validés ou vérifiables. Au-delà, le reste des financements privés concernés (appelé « mobilisation indirecte de financements privés ») est réparti au prorata entre les BMD qui participent à l'établissement du rapport conjoint. Le Tableau 3.4. illustre les différences résultant de l'application des méthodologies respectives du CAD de l'OCDE et des BMD.

Tableau 3.4. Comparaison des méthodes du CAD et des BMD dans le cas d'un prêt syndiqué

	Investissement	Financement privé mobilisé attribué
--	----------------	-------------------------------------

	Rôle joué dans le syndicat		Méthode du CAD	Méthode des BMD
BMD 1	Arrangeur	30	40	60
BMD 2	Participant	15	5	0
IFD bilatérale	Participant	30	10	0
Banque nationale de développement	Participant	15	5	0
Privé	Participant	60	-	-

Note : La méthode du CAD attribue à l'arrangeur 50 % des financements privés mobilisés dans les prêts syndiqués et les 50 % restants à tous les acteurs publics concernés (dont l'arrangeur), au prorata de leurs volumes d'investissement respectifs (OCDE CAD, 2019^[9]). La méthode des BMD attribue à l'arrangeur la totalité des financements privés mobilisés dans les prêts syndiqués (Banque mondiale, 2018^[22]).

En plus de ces différences entre les méthodologies employées respectivement par le CAD de l'OCDE et par les BMD pour mesurer le financement privé mobilisé proprement dit, il est important de noter qu'un certain nombre d'éléments plus généraux des définitions et méthodes contribuent à expliquer les écarts entre les chiffres publiés respectivement par l'OCDE et par les BMD. Ces éléments sont décrits dans les sections 3.3 et 3.5.

Tableau 3.5. Couverture des données collectées sur le financement privé mobilisé, climatique et non climatique, 2016-2017

Fournisseur	Institution	Instruments couverts						Source des données	
		Lignes de crédit	Investissements directs dans des structures ad	Garanties	Participations dans des fonds	Cofinancement simple	Prêts syndiqués	CAD de l'OCDE	Communication ponctuelle de données
Australie	Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce					✓		x	
Autriche	Agence autrichienne de développement					✓		x	
	Banque autrichienne de développement		✓		✓	✓	✓	x	
Belgique	Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO)		✓		✓	✓	✓	x	
Canada	Affaires mondiales Canada		✓				✓	x	
République tchèque	Agence tchèque de développement					✓		x	
Danemark	Fonds d'investissement pour les pays en développement (IFU)		✓	✓	✓			x	
Finlande	FinnFund	✓	✓		✓		✓	x	
France	Agence Française de Développement (AFD)	✓		✓				x	
	Proparco	✓	✓	✓	✓		✓	x	
Allemagne	Ministère fédéral de la Coopération et du développement	✓	✓	✓	✓			x	
	Ministère fédéral des Finances				✓			x	
	Société allemande d'investissement (DEG)		✓		✓		✓	x	
	Banque de développement KfW	✓	✓					x	
Irlande	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce					✓		x	
Italie	Servizi Assicurativi del Commercio Estero (SACE)		✓						x
	Società italiana per le imprese all'estero (SIMEST)		✓						x
Japon	Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC)								x
	Nippon Export and Investment Insurance (NEXI)								x
Luxembourg	Ministère des Affaires étrangères				✓	✓		x	
Pays-Bas	Banque d'investissement pour les pays en développement (FMO)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	x	
Norvège	Norfund		✓	✓	✓		✓	x	
	Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)					✓		x	
Portugal	Institut de la coopération et de la langue (Camões)			✓		✓		x	
	SOFID Sociedade para o Financiamento do Desenvolvimento			✓		✓		x	
République slovaque	Agence slovaque de coopération internationale pour le développement					✓		x	

Espagne	Fonds pour la promotion du développement (FONPRODE)				√			x	
Suède	Swedfund				√		√	x	
	Agence suédoise de coopération et de développement international (Asdi)		√			√		x	
Suisse	Direction du développement et de la coopération (DDC)					√		x	
	Fonds suisse d'investissement dans les marchés émergents (SIFEM)		√		√		√	x	
	Secrétariat d'État à l'économie (SECO)					√		x	
Royaume-Uni	CDC Capital Partner		√	√	√		√	x	
	Ministère des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles				√	√		x	
	Ministère du Développement international (DFID)				√	√		x	
États-Unis	Agence pour le développement international (USAID)			√		√		x	
	Overseas Private Investment Corporation (OPIC)		√	√	√		√	x	x
Organisations multilatérales	Banque africaine de développement (BAfD)	√	√	√	√	√	√	x	
	Banque asiatique de développement (BASD)		√	√	√		√	x	x
	Fonds d'investissement pour le climat (FIC)		√		√	√			x
	Credit Guarantee and Investment Facility (CGIF)			√					
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	√	√	√	√		√	x	
	Banque européenne d'investissement (BEI)	√	√	√	√			x	
	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)				√				
	Fonds vert pour le climat (FVC)		√		√				x
	Banque interaméricaine de développement (BID)						√	x	
	Société financière internationale (SFI)	√	√	√	√		√		x
	Fonds international de développement agricole (FIDA)						√		
	Private Infrastructure Development Group (PIDG)		√	√			√	x	
	Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)				√			x	
	Fonds nordique de développement (FND)		√	√		√		x	
Banque mondiale (IDA/BIRD)				√			x		

Note : Les cases cochées en vert √ indiquent que l'ensemble de données sur le financement privé mobilisé en 2016-17 transmis à l'OCDE comprenait au moins une activité liée au climat. Les cases cochées en gris √ indiquent que l'ensemble de données ne comportait aucune activité liée au climat. Toutes les données ont été collectées sur la base de l'année civile. La plupart des institutions ont communiqué des données arrêtées au moment de l'engagement, mais quelques banques multilatérales de développement ont communiqué des données arrêtées avant, au moment de l'approbation par le conseil d'administration. La DEG (Allemagne) a notifié les données sur le financement privé mobilisé dans ses différents portefeuilles climatiques pour l'année 2017 mais non pour 2016 ; pour combler cette lacune, on a supposé que la mobilisation en 2016 était identique à celle en 2017. La BEI a transmis les données sur le financement privé mobilisé dans ses différents portefeuilles climatiques pour l'année 2017, mais seulement les données relatives aux lignes de crédit pour 2016 ; pour combler cette lacune, on a supposé que le niveau de mobilisation en 2016 était inférieur à celui de 2017 car les sorties de fonds de la BEI au titre du financement climatique étaient plus faibles en 2016 qu'en 2017.

Références

- Banque mondiale (2018), *MDB Methodology for Private Investment Mobilization: Reference Guide*, <http://documents.worldbank.org/curated/en/813091529416636675/MDB-methodology-for-private-investment-mobilization-reference-guide>. [22]
- CCNUCC (2019), *Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris*, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CMA2018_03a02F.pdf. [3]
- CCNUCC (2018), *Third Biennial Reports - Annex I*, <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/national-communications-and-biennial-reports-annex-i-parties/third-biennial-reports-annex-i>. [6]
- CCNUCC (2018), *Third Biennial Reports - Annex I*, [https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/national-communications-and-biennial-reports-annex-i](https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/national-communications-and-biennial-reports-annex-i-parties/third-biennial-reports-annex-i). [10]
- Groupe de travail technique (2015), *Accounting for mobilized private climate finance: input to the OECD-CPI Report*, <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41225.pdf>. [19]
- McNicoll, L. et al. (2017), « Estimating Publicly-Mobilised Private Finance for Climate Action : A South African Case Study », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement*, n° 125, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/a606277c-en>. [21]
- MDB (2018), *Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance*, <https://www.ebrd.com/2017-joint-report-on-mdbs-climate-finance>. [16]
- OCDE (2016), *2020 Projections of Climate Finance Towards the USD 100 Billion Goal : Technical Note*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264274204-en>. [2]
- OCDE (2015), *Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars : Rapport de l'OCDE établi en collaboration avec Climate Policy Initiative*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264249967-fr>. [5]
- OCDE (2015), *Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars : Rapport de l'OCDE établi en collaboration avec Climate Policy Initiative*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264249967-fr>. [1]
- OCDE CAD (2019), *Montants mobilisés auprès du secteur privé*, <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/mobilisation.htm>. [4]

- OCDE CAD (2019), *Montants mobilisés auprès du secteur privé*, [9]
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/mobilisation.htm>.
- OCDE CAD (2019), *Results of the first survey on coefficients that Members apply to the Rio marker data when reporting to the UN Conventions on Climate Change and Biodiversity*, [17]
<http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/themes-financement-developpement/climate-change.htm>.
- OCDE CAD (2019), *Statistics on External Development Finance Targeting Environmental Objectives Including the Rio Conventions*, [7]
<http://oe.cd/RioMarkers>.
- OCDE CAD (2019), *Statistics on External Development Finance Targeting Environmental Objectives Including the Rio Conventions*, [11]
<http://oe.cd/RioMarkers>.
- OCDE CAD (2018), *Measuring Mobilisation: Briefing on Efforts to Harmonise OECD and MDB Measurement Methodologies*, [24]
[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2018\)25&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2018)25&docLanguage=En).
- OCDE CAD (2016), *Rio Markers for Climate: Handbook*, [18]
<http://oe.cd/RioMarkers>.
- OCDE ENV (2019), *Attribution of multilateral climate finance in the report "Climate Finance in 2013-14 and the USD 100 billion goal"*, [20]
<https://www.oecd.org/fr/environnement/oecd-cpi-climate-finance-report.htm>.
- OCDE TAD (2018), *Les travaux de l'OCDE sur les crédits à l'exportation*, [8]
<http://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/>.
- OCDE TAD (2018), *Les travaux de l'OCDE sur les crédits à l'exportation*, [12]
<http://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/>.
- Royaume-Uni et Australie (2016), *Climate Finance Roadmap to US\$100 Billion*, [13]
<https://www.gov.uk/government/publications/climate-finance-roadmap-to-us100-billion>.
- SFI (2018), *Mobilization of Private Finance by Multilateral Development Banks and Development Finance Institutions*, [23]
https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/publications_ext_content/ifc_external_publication_site/publications_listing_page/2018_mdb-mobilization-report.
- UN-OHRLLS (2019), *Profils pays des petits États insulaires en développement*, [14]
<http://unohrlls.org/about-sids/country-profiles/>.
- UN-OHRLLS (2018), *À propos des PMA*, [15]
<http://unohrlls.org/about-ldcs/>.

Liens

<http://oe.cd/cf-2013-17>

<http://oe.cd/RioMarkers>

www.oecd.org/env/researchcollaborative

www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/mobilisation.htm

www.oecd.org/environment/cc/ccxg.htm

